



LA VIE CONTINUE AVEC NOUS

RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE :

- 1- Présentation générale du groupe
- 2- 2006- Année marquée par une forte dynamique de développement
- 3- Analyse des résultats groupe
- 4- Comptes sociaux – affectation de résultat
- 5- Politique financière
- 6 Faits marquants postérieurs à la clôture
- 7- Stratégie et perspective d’avenir
- 8- Facteurs de risques
- 9- Renseignements relatifs au capital social
- 10- Informations relatives aux mandataires sociaux
- 11- Informations sur les aspects sociaux de l’activité du groupe
- 12- Intérêts des salariés dans le capital social de la société ORPEA
- 13- Coordonnées et honoraires des commissaires aux comptes

Annexes :

- Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
- Rapport du Président du Conseil d’Administration sur le contrôle interne.

1- PRESENTATION GENERALE : une offre globale répartie sur toute la France et étendue en Europe

Le groupe ORPEA est un acteur historique de la dépendance.

Initialement l'activité du Groupe était dédiée à la dépendance permanente. Depuis 1999, il propose désormais, avec une accélération notable ces trois dernières années, une offre globale de la prise en charge de la dépendance temporaire à travers sa filiale CLINEA.

Cette complémentarité est aujourd'hui clairement affichée par les pouvoirs publics qui, à travers le Plan Solidarité - Grand Age, invitent à une approche intégrée et globale de la personne âgée, en prenant en compte, pour la première fois, une approche médico-sociale et un volet sanitaire.

Le groupe ORPEA, anticipant cette évolution, a eu, dès 1999, une vision globale de la prise en charge de la dépendance.

Le groupe ORPEA est devenu ainsi un acteur de référence dans la prise en charge de la dépendance, avec l'exploitation commerciale d'établissements qui assurent la prise en charge d'une dépendance permanente. Au 30 mars 2007, le Groupe exploite 150 sites, représentant 14 053 lits : 11 446 exploités (dont 994 en restructuration) et 2607 en construction et des cliniques qui assurent la prise en charge d'une dépendance temporaire soit 43 cliniques de court et moyen séjour en soin de suite, rééducation, psychiatrie, représentant 3 961 lits:3 344 exploités (dont 820 en restructuration) et 617 en construction.

En France, les établissements du groupe ORPEA sont répartis sur une grande partie du territoire national, avec un maillage lui permettant d'être présent dans les départements à forte densité de population où la demande est plus importante.

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) exploités par le groupe ORPEA proposent les services suivants :

- la prise en charge de soins adaptée à chaque résident (pour illustration, il existe une unité spécialisée pour les personnes désorientées de type Alzheimer au sein de la plupart des établissements) ;
- des services logistiques et d'accueil tels que l'hébergement, la restauration, le blanchissage du linge, l'entretien des chambres ainsi que diverses animations.

Les cliniques sont exploitées directement ou indirectement par la société CLINEA, filiale détenue à 100 % par ORPEA.

Ces cliniques dispensent des soins principalement dans les disciplines médicales suivantes :

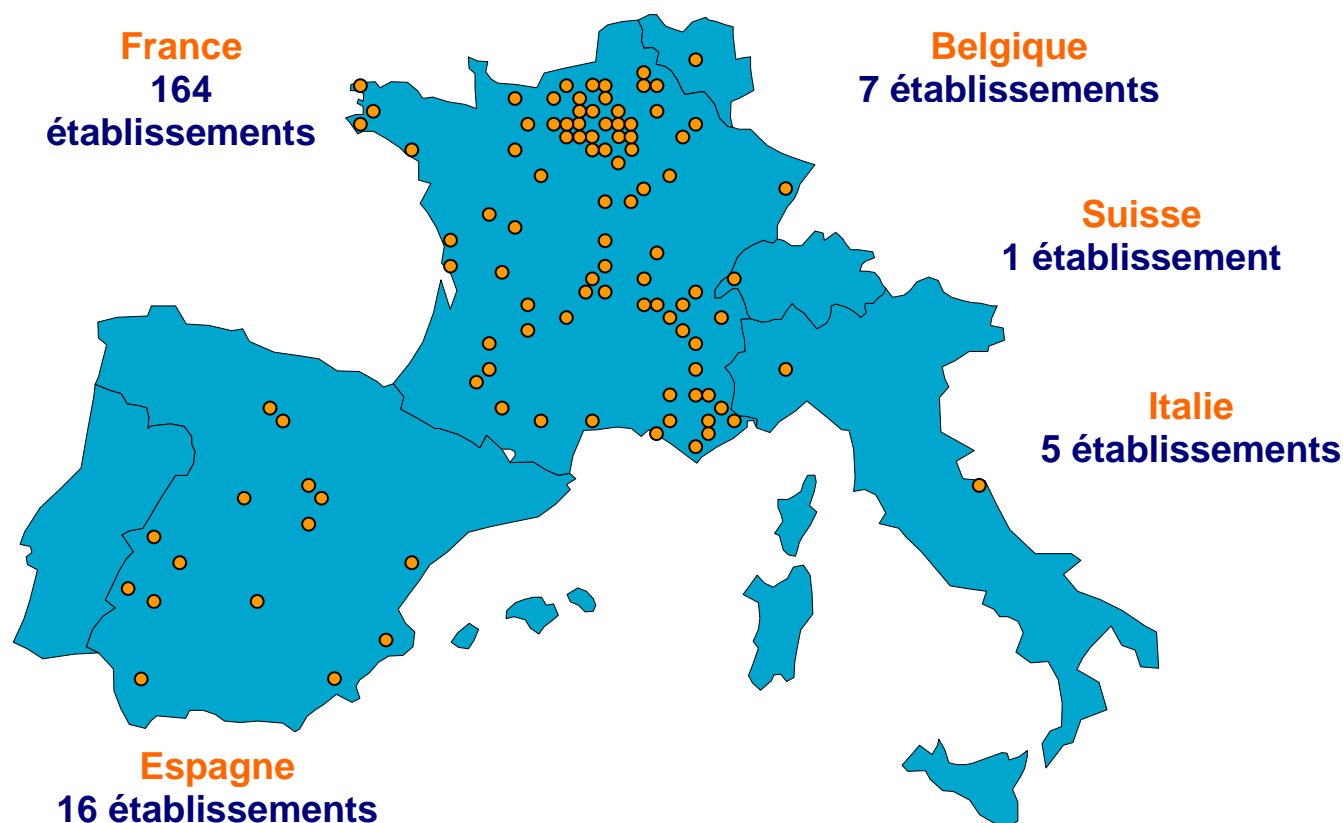
- les cliniques de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), polyvalents ou spécialisés, qui sont dénommés établissements de moyen séjour dans la mesure où la durée d'hospitalisation est de 2 à 6 semaines ;

- les Cliniques disposant de lits de médecine : elles visent à accueillir pour des courts séjours toute personne adulte présentant une ou plusieurs pathologies médicales et à préparer ces personnes à un retour à domicile ou pour un placement dans une structure de SSR ;
- les cliniques psychiatriques : ces établissements accueillent pour des durées variables des personnes présentant des troubles névrotiques ou psychotiques.

Le groupe est également présent :

- en Italie, où il gère au 31 décembre 2006 deux établissements ; (5 établissements à ce jour).
- en Belgique, où il gère un ensemble gériatrique de 170 lits au centre de Bruxelles qu'il a acquis au cours de l'exercice 2006, le groupe a consolidé sa présence par l'acquisition de cinq établissements supplémentaires en 2007.
- en Suisse, à Nyon (au bord du Lac Léman), avec une clinique psychiatrique de 75 lits acquise au cours de l'exercice 2006.
- en Espagne, avec le groupe CARE représentant 15 établissements répartis sur tout le territoire espagnol acquis au cours de l'exercice 2006 ; Le groupe a acquis de puis le début de l'année ,1 établissement supplémentaire.

CARTE DES IMPLANTATIONS DES ETABLISSEMENTS DU GROUPE ORPEA A LA DATE D'ARRETE DES COMPTES



2- 2006 : ANNEE MARQUEE PAR UNE FORTE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT

ORPEA a poursuivi durant l'exercice 2006 sa politique d'acquisition sélective et sa stratégie de croissance interne. L'exercice 2006 a ainsi été marqué par de nombreuses acquisitions en France et par le développement européen. Ces acquisitions ont porté sur les deux segments de la dépendance.

Le groupe a également acquis des immeubles et des terrains qui sont ou seront dédiés à la réalisation de sa mission et de son métier qui est d'offrir une prise en charge globale de qualité.

2-1- La dépendance permanente

Au niveau de la dépendance permanente, ORPEA a acquis, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2006, en France :

- des participations dans les sociétés suivantes :
 - 100 % du capital de la SAS DIX MILLE (124 lits à Montmorillon),
 - 100 % de la SA RESIDENCE LES MAGNOLIAS (60 lits à Biganos),
 - 100 % de la SA CARMABLEU (100 lits à Carcassonne),
 - 100 % de SA RESIDENCE ALBERT PREMIER (42 lits à La Varenne Saint Hilaire),
 - 100 % de la SA RESIDENCE L'ERMITAGE (30 lits à Saint Maur des Fossés),
 - 10 % de la SAS PART'HOTEL (120 lits à Albi) (le groupe a porté sa participation à 100 % au 1^{er} trimestre 2007).
 - 100 % de la SARL FINANCIERE JEAN POCHET, exploitant, via sa filiale SARL TROIS J, (34 lits) à Médis, et détenant, via sa filiale SCI IMMOBILIERE, l'immobilier d'exploitation,
 - 99,24 % de la SARL LA BRETAGNE (115 lits à Aubagne),
 - 100 % de la SARL VILLA FOCH (52 lits à Nice),
 - 100 % de la SARL LES JARDINS DE SAINTES (79 lits à Saintes),
 - 100 % de la SARL L'ATRIUM, (58 lits à Saint Didier),
 - 100 % de SARL LA MAISON DE CHARLOTTE (90 lits à Neuville de Poitou),
 - 94,74 % de la SARL LA VENETIE (90 lits),
 - 100 % de la SARL LES BERGES DU CANAL (106 lits à Carcassonne)
 - 100 % de la SARL GESTIHOME SENIOR (108 lits à Rochefort)

- les fonds de commerce suivants :
 - à GRASSE (75 lits)
 - à Chartres (85 lits)
 - à CARBON BLANC (21 lits), par la prise de contrôle via la filiale SAS ORGANIS
 - à ALBI (fonds de commerce en location gérance - 120 lits appartenant à la SAS PART HOTEL)

ORPEA a par ailleurs ouvert deux nouveaux établissements représentant 129 lits :

- à Clamart (44 lits)
- à Marseille (85 lits)

En parallèle, ORPEA a poursuivi son développement en Europe.

En effet, en Belgique, ORPEA a acquis l'intégralité du capital dans les sociétés RESIDENCE SERVICE DOMAINE CHURCHILL et LONGCHAMP LIBERTAS, qui gèrent un ensemble gériatrique de 170 lits au centre de Bruxelles.

ORPEA a acquis également en juillet 2006 l'intégralité du capital de la société CALIDAD RESIDENTIAL SA (groupe CARE), un des leaders de la dépendance permanente en Espagne (parmi les 6 premiers groupes espagnols), exploitant 15 établissements représentant 1504 lits. Ces établissements sont répartis sur tout le territoire espagnol avec des emplacements stratégiques tels que Madrid, Séville et Valence. Le groupe CARE est une marque reconnue et dispose d'une notoriété forte en Espagne.

Le chiffre d'affaires de l'activité du groupe en Europe s'est élevé au cours de l'année 2006 à 28.3 M€, soit 6,8 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Nota : Dans un souci de simplification de l'organigramme juridique et de rationalisation des coûts notamment administratifs et comptables, il a été procédé au cours de cet exercice, s'agissant de filiales détenues à 100% par ORPEA, conformément à l'article 1844-5 du code civil, à des opérations de Transmission Universelle de Patrimoine suivantes – T.U.P – avec dissolution sans liquidation et transmission universelle de patrimoine des filiales suivantes :

- SAS LES BERGES DU CANAL
 - SARL FINANCIERE JEAN POCHE
 - SA CARMABLEU
 - SAS RESIDENCE LES JARDINS DE SAINTES
 - SA RESIDENCE ALBERT PREMIER
 - SA L'ERMITAGE
-

2-2- La dépendance temporaire

CLINEA, filiale du groupe dédiée à la prise en charge de la dépendance temporaire (activité soins de suite et psychiatrie), a acquis des fonds de commerce de cliniques de soins de suite et de rééducation fonctionnelle :

- à MONTMORENCY (66 lits de SSR)
- à PLANCOET (105 lits de SSR)

Il a été procédé à l'ouverture de cliniques :

- à PARIS (75017) (95 lits de SSR)
- à SCHILTIGHEIM (81 lits de SSR)
- à LA GARENNE COLOMBES (90 lits de SSR)

CLINEA a également acquis en Suisse la totalité des actions de la société CLINIQUE LA METAIRIE (SUISSE) (75 lits), qui gère une clinique psychiatrique de très grande renommée située à Nyon (près de Genève) de 75 lits.

L'activité SSR est ainsi exercée à travers 43 cliniques SSR et de médecines, représentant 3 961 lits, soit une capacité moyenne par établissement de 92 lits, représentant 1 445 765 journées maximum.

Compte tenu de l'amélioration des pratiques médicales et pour des raisons tarifaires évidentes générées par la Tarification à l'activité (T2A), la diminution de la durée moyenne de séjour au sein des établissements de court séjour a conduit ces derniers à revoir leur filière d'aval et en particulier de négocier des accords conventionnels avec les structures de SSR.

Les cliniques SSR du Groupe assurent une prise en charge adéquate pour des patients plus « lourds » et avec des moyens de médicalisations et des plateaux techniques correspondant à des pathologies plus importantes.

L'activité psychiatrie est exercée à travers 16 cliniques dispensant des soins spécialisés.

Dans ce domaine, les établissements du Groupe accueillent des patients atteints de pathologies mentales aiguës s'inscrivant dans une prise en charge d'une durée de séjour moyenne de 30 jours (durée variant de 1 à 6 mois selon les pathologies), telles que par exemple : dépression, troubles obsessionnels compulsifs (TOC), troubles du comportement alimentaire (TCA), névroses multiformes, psychoses, etc.

Au 21 mars 2007, la capacité totale des 16 cliniques de psychiatrie du Groupe s'élève à 1449 lits d'hospitalisation complète (soit 528 885 journées maximum) et 89 places d'hospitalisation à temps partiel, soit une capacité moyenne par établissement de 96 lits et places.

2-3- Les acquisitions immobilières

Le groupe a réalisé d'importantes acquisitions foncières notamment à Paris, à Neuilly, Chartres, Boulogne, Marseille et Nice, qui permettront, à moyen terme, de réaliser des projets de grande qualité, dans des secteurs notoirement sous-équipés.

Le groupe a également acquis :

- 1) l'intégralité des actions de la société immobilière CASA MIA IMMOBILIARE, qui détient l'immobilier de l'exploitation italienne.
- 2) L'intégralité des actions des sociétés SA Domaine Longchamp et SA Domaine Churchill qui détiennent les actifs immobiliers exploités à Bruxelles.

Le groupe a également acquis par prise de contrôle additionnelle, la totalité du capital social des SCI de la Loire.

L'immobilier représente un actif important du groupe. C'est un actif stratégique pour l'exercice de son activité. Le groupe choisit ses sites en fonction de leur qualité immobilière intrinsèque à savoir (i) la qualité du site et son positionnement, (ii) la qualité architecturale de la construction et (iii) la qualité des prestations intérieures.

3- ANALYSE DES RESULTATS DU GROUPE

Compte de Résultat Consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	31-déc-06	31-déc-05	31-déc-04
			retraité IFRS
CHIFFRE D'AFFAIRES	414 944	309 637	237 088
Achats consommés et autres charges externes	(104 727)	(79 549)	(65 876)
Charges de personnel	(209 857)	(154 828)	(115 843)
Impôts et taxes	(22 483)	(16 664)	(11 497)
Amortissements et provisions	(19 228)	(13 758)	(9 930)
Autres produits opérationnels courants	179	38	450
Autres charges opérationnelles courantes	(1 596)	(1 041)	(1 339)
Résultat opérationnel courant	57 231	43 836	33 053
Résultat de la cession de MEDIDEP		25 635	
Autres produits opérationnels non courants	91 816	115 793	104 733
Autres charges opérationnelles non courantes	(88 498)	(110 455)	(100 278)
RESULTAT OPERATIONNEL	60 549	74 809	37 508
Produits financiers	9 117	3 310	819
Charges financières	(24 680)	(24 470)	(16 946)
Coût de l'endettement financier net	(15 563)	(21 160)	(16 127)
RESULTAT AVANT IMPOT	44 987	53 649	21 381
Charge d'impôt	(12 802)	(16 889)	(5 074)
QP de résultat dans les entreprises associées	265	1 773	3 214
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	32 449	38 532	19 521
Part revenant aux intérêts minoritaires	1	421	38
Part du groupe	32 448	38 111	19 483
Nombre d'actions	18 274 359	18 223 937	17 930 772
Résultat net part du groupe consolidé par action (en euros)	1,78	2,09	1,09
Résultat net part du groupe consolidé dilué par action (en euros)	1,74	2,04	1,09

3-1- Chiffre d'affaires

Le groupe ORPEA a réalisé un chiffre consolidé de 414,9 M€, en augmentation de 34 % par rapport à 2005.

Cette évolution du chiffre d'affaires est due, pour l'essentiel, à la croissance externe, mais également à la croissance organique, celle-ci augmentant de 14,4 %.

Le nombre de lits détenus par le groupe est passé de 13 323 (dont 4 159 lits étaient en restructuration ou en construction) à 18 014 lits (dont 5 038 lits sont en restructuration ou en construction).

Ces lits en restructuration ou en construction représentent un gisement de croissance organique future.

La croissance organique 2006 est générée notamment par :

- l'agrandissement des capacités d'accueil, permettant notamment le développement de nouvelles prestations, telles que la création de structures d'accueil de jour, d'unités spécialisées Alzheimer,
- la création d'établissements répondant aux standards de qualité ORPEA, par regroupement d'autorisations acquises et/ou par l'obtention de nouvelles autorisations,
- une politique immobilière, visant à offrir des prestations hôtelières haut de gamme et permettre ainsi une meilleure revalorisation des tarifs d'hébergement.

Le groupe a ainsi procédé durant l'exercice 2006 à l'ouverture d'établissements neufs, représentant 426 lits, se répartissant comme suit :

- 3 cliniques de soins de suite (à Paris, Schiltigheim, La Garenne Colombes)
- 2 établissements d'hébergement pour personnes âgées (à Clamart et à Marseille)

Cette bonne performance permet de faire ressortir un taux de croissance annuel moyen de 27,5 % sur les 5 dernières années.

En France, le chiffre d'affaires atteint 386,6 M€, soit 93 % du chiffre d'affaires total. Cela correspond à une hausse de 25,8 %.

En Europe, le chiffre d'affaires s'élève à 28,3 M€, contre 2,7 M€ en 2005. Il convient de préciser que l'Europe n'a concerné en 2005 que l'Italie, les établissements acquis en Belgique et en Suisse entrant dans le périmètre du groupe début 2006, l'Espagne entrant dans le périmètre du groupe en août 2006.

Au global, le Groupe a enregistré une hausse d'activité supérieure aux objectifs initiales (arrêtées à 400 M€).

3-2- Résultat opérationnel annuel

Les principaux coûts opérationnels ont été maîtrisés, démontrant l'efficacité de la gestion centralisée :

- les charges de personnel, qui comprennent les salaires et les charges sociales, ont augmenté de 35,5 % par rapport à l'exercice 2005 ; le ratio frais de personnel/CA s'élevant à environ 50 % est quasiment stable par rapport à l'exercice précédent.
- le poste achats, comprend notamment les achats d'alimentation, la blanchisserie, les frais de nettoyage, les produits d'incontinence, pour un montant de 103,6 M€ (le ratio achats/CA s'élève à 18,8 % contre 19,2 % pour l'exercice précédent)
- les impôts et taxes comprennent essentiellement les taxes foncières, professionnelles et taxes sur les salaires, pour un montant de 22,5 M€ ; le ratio impôts et taxes/CA est quasiment stable, ressortant à 5,4 %.
- les loyers s'élèvent à 26,9 M€, soit une progression de 32,5%. Le ratio loyers/CA ressort à 6,5 % contre 6,6 % comme pour l'exercice précédent, confortant le choix stratégique du groupe de rester propriétaire d'une partie de son immobilier, et ainsi lui permettant de limiter l'impact des hausses de loyer.

L'Excédent Brut d'Exploitation (l'EBE), correspondant au résultat opérationnel courant avant les dotations aux amortissements et provisions (norme IAS 1), a augmenté de 32,5 % ; il représente 18,4 % du chiffre d'affaires contre 18,6 % pour l'exercice précédent.

Les amortissements et provisions ont progressé de 39,3 % mais sont restés quasiment stables en pourcentage du chiffre d'affaires.

Compte tenu de l'évolution du Chiffre d'affaires et de l'ensemble des charges, le résultat opérationnel courant s'élève à 57,2 M€ contre 43,8 M€ en 2005, soit une progression de 30,8 %, permettant de dégager une marge opérationnelle quasiment stable de 13,8 %. Cette dernière correspond à l'addition de :

- la marge positive des établissements à maturité
- la marge négative des établissements en restructuration et en phase d'ouverture.

Le maintien de cette marge a été réalisé dans un contexte toujours très soutenu de développement avec près de 30 % des lits en restructuration ou en construction, qui pèsent à court terme sur la rentabilité mais constituent le gisement de croissance des prochaines années.

Les éléments non récurrents ressortent à 3,3 M€ contre 31 M€ pour l'exercice précédent qui intégrait la comptabilisation du résultat de la cession de la participation dans Medidep.

Le résultat opérationnel s'établit à 60,6 M€ contre 74,6 M€ pour l'exercice précédent qui avait été également impacté par la plus value réalisée à la suite de la cession de la participation dans Medidep.

3-3 Résultat net

Le résultat net consolidé part du groupe s'élève à 32,4 M€ contre 38,1 M€ pour l'exercice précédent qui intégrait plusieurs éléments non récurrents (plus value de cession de la participation dans Medidep, quote-part de la mise en équivalence des résultats du premier semestre 2005 de Medidep et impact du rachat des obligations convertibles).

Si l'on retire l'impact de la plus value de la cession de la participation dans Medidep ainsi que la mise en équivalence de son résultat sur l'exercice, le résultat net consolidé est en progression de plus de 37 % par rapport au résultat net de l'exercice 2005.

Ainsi hors éléments récurrents, la performance du résultat net illustre la solidité du modèle ORPEA.

Il convient également de préciser que le coût de l'endettement financier net s'établit à -15,3 M€, en amélioration par rapport à l'année 2005 (-21,2 M€).

Le coût de l'endettement financier net inclut un montant de 8.4 M€ de frais financiers capitalisés au taux de 5.5%, principalement sur les opérations immobilières. (calculés au taux de 5%, ces frais capitalisés s'élevaient à 2.9 M€ en 2005).

Le coût de l'endettement financier enregistré à hauteur de -0.1 M€, la charge nette sur dérivés de taux (contre -6.1 M€ en 2005).

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 12,8 %, en diminution de 4 M€ par rapport au 31 décembre 2005.

3-4- Bilan

Bilan Consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	31-déc-06	31-déc-05	31/12/2004 retraité IFRS
Actif			
Goodwill	53 408	9 707	5 859
Immobilisations incorporelles nettes	357 598	308 799	249 821
Immobilisations corporelles nettes	555 635	373 467	242 153
Stocks immobiliers	99 743	43 567	60 158
Participation dans les entreprises associées	3 128	2 864	76 741
Actifs financiers non courants	6 149	6 092	4 908
Actifs d'impôt différé	1 835	1 798	1 792
Actif non courant	1 077 496	746 293	641 432
Stocks	1 205	946	697
Créances clients et comptes rattachés	37 196	27 305	23 843
Autres créances et comptes de régularisation	39 725	53 941	16 896
Actifs d'impôt exigible			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 519	25 473	6 864
Actif courant	89 644	107 665	48 300
TOTAL DE L'ACTIF	1 167 140	853 958	689 732
Passif			
Capital	45 686	45 560	44 827
Réserves consolidées	182 738	149 175	133 556
Résultat de l'exercice	32 448	38 111	19 483
Capitaux propres - part du Groupe	260 872	232 846	197 866
Intérêts minoritaires	59	1 968	1 547
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	260 931	234 813	199 413
Dettes financières à long terme	384 713	283 464	249 760
Provisions (*)	7 037	6 403	6 517
Provisions pour retraites et eng. Assimiliés	10 303	3 193	2 162
Passifs d'impôt différé	128 012	100 741	80 975
Passif non courant	530 065	393 801	339 414
Dettes financières à court terme	181 378	52 023	53 552
Provisions (*)	8 513	5 241	1 810
Fournisseurs et comptes rattachés	59 292	47 990	24 725
Dettes fiscales et sociales	62 780	48 005	29 548
Passif d'impôt exigible	7 140	5 994	4 433
Autres dettes et comptes de régularisation	57 040	66 092	36 837
Passif courant	376 144	225 344	150 905
TOTAL DU PASSIF	1 167 140	853 958	689 732

L'endettement financier net passe de 310 M€ à 554,5 M€ au 31 décembre 2006.

Les dettes immobilières contribuent principalement à cet endettement puisqu'elles s'élèvent à 421 M€ ; les acquisitions effectuées au cours de l'exercice 2006 y contribuent à hauteur de 145 M€.

En parallèle, le passif non courant passe de 399,0 M€ à 543,7 M€, compte tenu principalement des dettes financières à moyen et long terme qui s'élèvent à 384,7 M€.

Les fonds propres consolidés retraités s'élèvent à 347,8 en progression de plus de 13 % par rapport à l'exercice précédent, principalement sous l'effet des résultats du groupe. Ces fonds propres retraités intègrent les impôts différés comptabilisés sur les autorisations d'exploitation dans la mesure où, compte tenu de son activité, le groupe n'envisage pas de les céder.

Le Gearing retraité (rapport de la dette financière nette aux fonds propres retraités) ressort à 1,6.

Au total, les actifs non courants consolidés ressortent au 31 décembre 2006 à 1 077,5 M€. Ils sont constitués principalement par les actifs immobiliers (environ 56 % de ce montant) et par les autorisations d'exploitation (plus de 36 %).

Les goodwill passent de 9,7 M€ à 53,4 M€, compte tenu principalement de la comptabilisation en 2006 des écarts d'acquisition sur les acquisitions effectuées en Belgique, en Suisse et en Espagne pour un montant de 29 M€.

En définitive, le total du bilan s'élève à 1 172,3 M€ au 31 décembre 2006 contre 854,0 M€ au 31 décembre 2005.

3-5 – Activité et résultats des filiales de la société et des sociétés consolidées

**FILIALES AYANT UNE ACTIVITE MAISON DE RETRAITE/ RESIDENCE
RETRAITE**

Société	Capital	Quote part de capital détenue	Capitaux propres 2006	Résultat net comptable
<i>au 31 décembre 2006 en euros</i>				
SA LES CHARMILLES	76 225	98%	1 184 136	-44 670
SAS LA SAHARIENNE	1 365 263	100%	835 533	-336 393
SARL VILLA FOCH	7 622	100%	-489 288	-170 406
SARL TROIS J	50 850	100%	-82 710	-160 087
SAS DIX MILLE	38 112	100%	-68 554	-94 640
SA RESIDENCE LES MAGNOLIAS	38 112	100%	-139 400	-8 601
SARL LA VENITIE	13 300	95%	-13 027	-26 327
SARL L'ATRIUM	7 622	100%	-378 552	-222 819
SARL GESTIHOME SENIOR	400	100%	-575	-975
SARL MAISON DE CHARLOTTE	7 500	100%	-734 954	-190 678
SAS ORGANIS	37 000	100%	31 553	-38 188
Via ORGANIS				
Maison de Louise COGNAC	7 500	100%	-716 315	-716 315
Maison de Jeanne VOUILLE	8 000	100%	-275 394	-223 621
Maison de Camille POITIERS	7 500	100%	-328 412	-331 613
Maison de Lucile ROYAN	7 500	100%	-770 979	-774 574
Maison de Salome POITIERS	7 500	100%	2 736	-2 476
Maison de Mathis St Jean d'Angelys	7 500	100%	2 807	-2 366
<u>Autres Activités</u>				
SRL ORPEA ITALIA	850 000	100%	275 110	122 976
GRUPO CARE	63 921	100%	2 829 490	-1 606 457
SA LONGCHAMPS LIBERTAS	90 000	100%	-460 376	-46 680
SA RS DOMAINE DE CHURCHILL	265 000	100%	-248 822	52 985
SARL SER (Maître d'œuvre)	150 000	100%	-571 112	499
SARL DOMEA (Ecole Formation Aides-Soignants)	100 000	100%	40 234	-62 621
SA YDA (holding)	37 560	100%	3 296 543	238 721
SAS Société financière d'investissements (holding)		49%		
SARL ORPEA DEV (holding)	100 000	100%	657 296	1 892 522
SARL PART HOTEL	2 000	10%	-266 145	-268 145
SA TRANSAC CONSULTING CORPORATION	3 009	100%	-5 993	0
SA BRIGE	1 200 000	100%	-1 827 749	-578 818

FILIALES AYANT UNE ACTIVITE SANITAIRE (soins de suite et réadaptation SSR & psychiatrie)

Au 31 décembre 2006, CLINEA SAS, filiale à 100% de la société ORPEA exploite vingt huit cliniques.

Le chiffre d'affaires de la Société CLINEA est en hausse de 35,31 % par rapport au 31 décembre 2005, le résultat net s'élève à 3 611 K€ .

Le chiffre d'affaires inclut à hauteur de 591 K€ la cession de biens immobiliers.

Le chiffre d'affaires d'exploitation de cliniques est lui en hausse de 23,26 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette croissance est d'une part interne, grâce à l'ouverture, après construction, de deux cliniques de soins de suite à La Garenne Colombes et à Paris 17ème, et d'autre part externe, grâce notamment à l'acquisition d'un fond de commerce de clinique de soins de suite à Montmorency.

Au cours de l'exercice, CLINEA a aussi poursuivi sa croissance, en intégrant par voie de fusion absorption la société SA MAISON DE SANTE DE L'ERMITAGE à Montmorency.

Les sociétés sanitaires du Groupe sont les suivantes :

Société	Capital	Quote part de capital détenue	Capitaux propres 2006	Résultat net comptable
<i>au 31 décembre 2006 en euros</i>				
SAS CLINEA	6 511 863	100%	38 889 114	3 611 727
SA CLINIQUE St Vincent	44 082	100%	1 370 423	19 295
SARL CLINIQUE La Métairie	310 559	100%	3 226 352	1 078 381

FILIALES AYANT UNE ACTIVITE IMMOBILIERE

La quasi-totalité des sociétés immobilières du Groupe sont des SCI qui portent les murs des établissements d'exploitation du Groupe.

La SARL Niort 94 est une structure marchand de biens dédiée à accompagner la croissance du Groupe.

Société <i>au 31 décembre 2006 en euros</i>	Capital	Quote part de capital détenue	Capitaux propres 2006	Résultat net comptable
SCI Route des Ecluses	303 374	100%	928 057	153 550
SCI Les Rives d'Or	1 524	100%	461 200	150 276
SCI du Château	1 524	100%	273 105	273 105
SCI Tour Pujols	1 524	100%	-225 758	242 127
SCI La Cerisaie	1 524	100%	775 005	155 270
SCI Val de Seine	1 524	100%	1 020 275	195 686
SCI Cliscouet	1 524	100%	56 582	56 582
SCI Age d'Or	2 549 161	100%	6 581 219	859 633
SCI Gambetta	1 524	100%	2 141 089	372 796
SCI Croix Rousse	1 524	100%	1 837 223	416 860
SCI Les Dornets	1 524	100%	-702 025	207 607
SCI Château d'Angleterre	1 646	100%	-1 949 817	-139 785
SCI Montchenot	1 524	100%	-391 884	85 834
SCI 115 rue de la Santé	1 524	100%	3 910 035	1 095 595
SCI Abbaye	1 524	100%	3 161 597	-788 921
SCI Les Tamaris	1 524	100%	118 679	118 138
SCI Passage Victor Marchand	1 524	100%	787 438	423 290
SCI Fauriel	1 524	100%	-504 374	7 335
SCI Port Thureau	1 524	100%	-16 122	135 214
SCI de l'Abbaye	1 524	100%	-765 431	22 477
SCI Les Maraichers	1 524	100%	-511 197	130 489
SCI Bosguerard	1 524	100%	196 494	58 782
SCI Le Vallon	1 524	100%	4 711 568	466 692
SCI Brest Le Lys Blanc	1 524	100%	-153 155	405 697
SCI Bel Air	1 524	100%	-111 484	-77 584
SCI Sainte Brigitte	1 525	100%	-135 449	-72 899
SARL Les Matines	7 622	100%	3 834 468	984 968
SARL Bel Air	1 265 327	100%	1 974 867	296 485
SARL Amarmau	7 622	100%	-179 209	-180 580
SARL Niort 94	7 700	100%	-190 951	89 067
SARL L'Allochon	3 049	100%	319 822	259 489
SCI Les Treilles	15 245	100%	-1 451 681	101 483
SCI Les Magnolias	1 525	100%	83 583	120 933
SCI Courbevoie de l'Arche	1 525	100%	-39 211	-38 050
SCI St Didier	182 939	100%	344 720	51 877
SCI Beaulieu	3 049	100%	13 712	0
SCI KODS	22 650	100% Niort 94	100 783	26 309
SCI La Selika	10 671	100% Niort 94	1 890 468	61 129
SCI Saintes BA	1 524	100% Niort 94	330 499	-8 687
SCI Barbacane	1 524	100% Niort 94	312 592	311 067
SCI SLIM	762	100% Niort 94	70 130	69 368
SARL SPI	8 000	100% Niort 94	716 235	142 003
SCI Les Favières	169 996	100% Clinéa	-1 329 205	263 441
SCI La Talaudière	3 201	100% YDA	14 722	11 521
SCI St Priest	3 201	100% YDA	3 528	327
SCI Balbigny	3 201	100% YDA	16 509	13 308
SCI St Just	3 201	100% YDA	13 740	10 539
SCI Caux	3 201	100% YDA	26 209	23 008
SCI IBO	1 524	100% saharienne	199 790	297 929
SARL 95	7 700	100%	-35 391	-11 532
SARL 96	7 700	100%	-77 757	-77 757
SRL CASA MIA IMMOBILIARE	20 000 000	100%	19 793 754	523 310
SA DOMAINE DE CHURCHILL	65 000	100%	1 319 431	-26 525
SA DOMAINE DE LONGCHAMP	65 000	100%	3 927 934	271 390

4- COMPTES SOCIAUX – AFFECTATION DU RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT DE SA ORPEA

(En euros)	31-déc-06	31-déc-05
- CHIFFRE D'AFFAIRES	235 667 707	188 791 127
- Autres produits d'expl et production stockée	(10 021 664)	(1 299 971)
- Achats et charges externes	74 810 604	66 629 197
- Impôts et taxes	10 060 744	8 104 359
- Charges de personnel	113 319 880	94 069 362
- Dotations aux amortissements et provisions	9 394 193	6 433 622
- Autres charges d'exploitation	1 157 894	1 043 568
RESULTAT D'EXPLOITATION	16 902 727	11 211 049
- Produits Financiers	49 144 811	34 083 550
- Charges Financières	55 137 009	62 058 422
RESULTAT FINANCIER	(5 992 198)	(27 974 872)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	10 910 529	(16 763 823)
- Résultat Exceptionnel	(3 580 679)	26 217 583
- Participation et Intéressement des salariés	52 306	
- Impôts sur les bénéfices	2 491 397	7 851 055
RESULTAT NET	4 786 148	1 602 705

L'activité de ORPEA SA a été particulièrement soutenue au cours de l'exercice 2006. Le chiffre d'affaires s'élève à 236 M€, en hausse de 24,83 % par rapport à 2005.

Cette progression est la conséquence du renforcement par ORPEA SA de son réseau d'établissements en France soit douze maisons de retraite supplémentaires en exploitation :

Au premier semestre : à Nice, à Biganos, à Médis, à Aubagne, à Montmorillon, à La Varenne, et deux à Carcassonne,

Au second semestre : à Saintes, à St Didier, à St Maur, à Poitiers.

La société ORPEA a également pris en location gérance un fond de commerce à Albi, et mis en exploitation un fond de commerce à Marseille.

Les charges d'exploitation ont progressé de 12.26 %, celle de personnel de 20.46 %, compte tenu notamment de la croissance du chiffre d'affaires réalisé dans l'exploitation de maison de retraite.

L'activité s'est ainsi traduite par un résultat d'exploitation d'un montant de 16.9 M€ contre 11.2 M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de (5.9 M€) contre (28.0 M€) pour l'exercice précédent qui enregistrait des provisions sur les filiales.

Le résultat exceptionnel s'élève à (3.6 M€), contre 26.2 M€ en 2005. Le résultat 2005 provenait principalement de l'impact de la cession de la participation de la Société dans le capital de la SA MEDIDEP.

A la suite du changement des modalités de la convention d'intégration fiscale, les comptes individuels de la société ORPEA SA présentent, en 2006, l'impôt calculé sur son propre résultat et non plus celui calculé sur l'ensemble des résultats du groupe fiscal comme jusqu'en 2005.

Ainsi, après un impôt de (2.5 M€), le résultat net fait apparaître un bénéfice de 4.8 M€.

BILAN DE SA ORPEA

ACTIF (En euros)	31-déc-06		31-déc-05	
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
- Immobilisations incorporelles	80 480 513	397 558	80 082 955	71 588 415
- Immobilisations corporelles	97 947 471	38 729 881	59 217 590	53 620 269
- Immobilisations financières	145 109 609	1 950 000	143 159 609	67 785 796
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	323 537 592	41 077 438	282 460 154	192 994 480
Actif circulant				
- Stocks et en-cours	68 826 695	1 067 143	67 759 552	36 208 903
- Avances sur commandes	1 038 221		1 038 221	53 115
- Clients et comptes rattachés	8 402 041	2 130 804	6 271 237	5 817 193
- Autres créances	255 979 727	1 227 411	254 752 316	190 840 453
- Valeurs mobilières de placement	4 475 819		4 475 819	13 179 697
- Disponibilités	1 024 720		1 024 720	12 418 675
- Charges constatées d'avance	1 357 099		1 357 099	1 187 533
TOTAL ACTIF CIRCULANT	341 104 322	4 425 358	336 678 964	259 705 569
- Charges à répartir	73 998	-	73 998	110 997
TOTAL DE L'ACTIF	664 715 913	45 502 797	619 213 116	452 811 046
PASSIF (En Euros)	31-déc-06		31-déc-05	
Capitaux propres				
- Capital		45 685 898		45 559 843
- Primes et réserves		29 114 543		28 969 741
- Report à nouveau		27 728 477		26 205 908
- Résultat de l'exercice		4 786 148		1 602 705
- Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES		107 315 065		102 338 197
Provisions pour risques et charges		9 891 098		23 164 471
Dettes				
- Emprunts et dettes financières		367 550 081		207 061 446
- Avances sur commandes en cours		1 488 257		1 091 848
- Fournisseurs et comptes rattachés		28 317 349		27 947 480
- Dettes fiscales et sociales		30 749 925		33 040 336
- Autres Dettes		56 502 827		34 149 173
- Produits constatés d'avance		17 398 515		24 018 095
TOTAL DETTES		502 006 954		327 308 378
TOTAL DU PASSIF		619 213 116		452 811 046

L'actif net immobilisé de la Société ORPEA SA passe de 193.0 M€ à 282.7 M€, compte tenu principalement de la prise de participations dans des sociétés d'exploitation de maison de retraites en Belgique et en Espagne ainsi que dans la société italienne qui détient les murs des sites exploités en Italie.

L'actif circulant s'élève à 336.7 M€ contre 259.7 M€ en 2005 en raison des augmentations, d'une part des en-cours de stocks immobiliers, d'autre part des créances Groupe et enfin de la trésorerie.

Les emprunts et dettes financières ont progressé de 191.8M € et s'établissent à 398.9 M € au 31 décembre 2006. Cette augmentation importante est liée à la forte dynamique de croissance du Groupe.

La situation nette de la Société ORPEA SA s'élève au 31 décembre 2006 à 107.3 M€.

Précisons enfin que, afin de rationaliser son organigramme et comme lors d'exercices précédents, la société a réalisé, en fin d'exercice, diverses opérations de restructurations internes par voie de fusion - absorptions sans effet rétroactif de six de ses filiales : SA Carmableu, SA Les Berges du Canal, SA Résidence Albert 1er, SAS Les Jardins de Saintes, SA l'Ermitage, SARL Financière J Pochet.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Le Conseil d'administration propose d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 4 786 147 € de la manière suivante :

A la réserve légale pour un montant de	239 308 €
Le solde, en totalité au compte "report à nouveau", soit	4 546 839 €

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué, au cours des trois derniers exercices.

Dépenses somptuaires et frais généraux donnant lieu à réintégration :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, la société a supporté 49 742 € de charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts (représentant la fraction non déductible des loyers des voitures particulières).

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article L 148 du décret du 3 mars 1967, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

5- POLITIQUE FINANCIERE

ORPEA gère une position structurelle taux fixe / taux variable en euro liée à la structure de sa dette financière.

Le groupe utilise divers instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de taux. Il s'agit d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties de premier rang. L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en "Autres Actifs et Passifs non Courants" et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. Ces instruments ne sont pas qualifiés en comptabilité d'instruments de couverture, leur variation de juste valeur est

enregistrée en résultat financier. Ils prennent la forme de contrats d'échanges de taux dans lesquels le Groupe reçoit l'Euribor et paye un taux déterminé par une formule spécifique à chaque contrat et fonction du niveau de l'Euribor.

L'objectif de ces transactions est de transformer le taux variable de la dette et de donner en synthèse à la dette un profil de risque optimisé en fonction des anticipations de l'évolution des taux.

Cet objectif est suivi de manière dynamique. Ainsi, au cours de l'exercice, compte tenu de l'évolution à la hausse des taux de marchés, le Groupe a géré son exposition en renégociant une partie significative de son portefeuille de dérivés, afin notamment d'élargir les bornes servant au calcul des formules d'indexation.

Au 31 décembre, les principaux types de formule de taux payés par le Groupe sont:

- un taux fixe si l'Euribor est inférieur à une borne, un taux fixe différent sinon ;
- un taux variable majoré si l'Euribor est inférieur à une borne, un taux fixe sinon ;
- un taux fixe si l'Euribor est inférieur à une borne, un taux fixe différent entre deux bornes, un taux variable majoré sinon ;
- un taux indexé avec une formule d'indexation fonction du niveau de l'Euribor et fonction de l'index de la période précédente.

Par ailleurs, les instruments dérivés ont soit un profil de nominal constant soit un profil amortissable.

Dans le cadre de sa gestion, Orpea avait mis en place des positions symétriques (miroir) sur instruments dérivés avec des établissements différents qui font toujours partie du portefeuille de dérivés du Groupe au 31 décembre.

Les excédents de trésorerie générés par l'activité du groupe ORPEA sont mis à la disposition de la croissance du Groupe.

Toutefois, cette croissance s'élevant de 25 à 30% du chiffre d'affaires par an, elle ne saurait être financée sans l'apport de partenaires financiers.

Ainsi, afin de financer l'acquisition de nouvelles exploitations, le groupe ORPEA a recours à des prêts bancaires moyen terme généralement d'une durée de 7 années et le plus souvent à taux variable basé sur l'Euribor 3 mois, plus une marge située entre 40 et 90 points de base, suivant les acquisitions financées et les garanties données.

Dans le cadre de l'obtention d'une nouvelle ligne de crédit de 150 M€ courant février 2007, conditionnée par des engagements définis contractuellement sur la base de nouveaux calculs de ratios, le Groupe a lancé une demande de « waivers » auprès de ses banquiers pour substituer ces nouvelles conditions aux anciennes pour l'ensemble de ses emprunts qui y étaient soumis.

Ces nouveaux engagements sont définis en fonction :

- du rapport :

$$R1 = \frac{\text{dette financière nette consolidée (hors dette immobilière)}}{\text{EBE consolidé} - 6 \% \text{ dette immobilière}}$$
- et de la hauteur du gearing retraité de l'immobilier :

$$R2 = \frac{\text{dette financière nette consolidée}}{\text{Fonds propres} + \text{quasi fonds propres (ie impôts différés passifs liés à la valorisation des incorporels d'exploitation en IFRS dans les comptes consolidés)}}$$

L'accord de la totalité des banques a été obtenu pour les emprunts concernés.

Au 31 décembre 2006, ces deux ratios s'élèvent respectivement à 2,6 et 1,6 dans les nouvelles limites imposées qui sont, en fin d'exercice, de 5.5 pour R1 et de 2.2 pour R2.

Afin de financer son immobilier d'exploitation, le groupe ORPEA est amené à souscrire des prêts relais.

Ces prêts relais immobiliers sont constitués de prêts relais d'une durée de 24 ou 36 mois et de concours bancaires affectés au financement d'immeubles d'exploitation récemment acquis ou en cours de construction.

Ces immeubles sont destinés à être cédés à des tiers ou à être conservés par le groupe ; dans ce cas ils font l'objet d'un financement ultérieur généralement au moyen de contrats de location financement.

6- FAITS MARQUANTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le groupe a poursuivi son développement, par l'acquisition de :

- 10 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, représentant 688 lits
- 1 résidence services
- 5 établissements de soins de suite et réadaptation, représentant 316 lits
- 4 établissements psychiatriques, représentant 352 lits.

Le groupe a également poursuivi son développement en Europe :

- en Italie : avec un établissement de 120 lits à Turin
- en Belgique : avec cinq établissements représentant 451 lits dont 4 sont sous protocole
- en Espagne : avec un établissement de 172 lits sous protocole.

La société ORPEA a par ailleurs constitué en Belgique une filiale – ORPEA BELGIUM – afin de structurer son développement dans ce pays.

ORPEA est éligible au SRD le 27 mars 2007.

7- STRATEGIE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

- Objectifs –

A fin 2006, fort d'un réseau européen composé de plus de 18 014 lits, dont 5 038 en cours de restructuration ou en construction constituant un gisement de croissance unique pour les mois et années à venir, ORPEA dispose d'une très forte visibilité à long terme. Les ouvertures de nouveaux établissements aux standards ORPEA tant dans la dépendance permanente que temporaire, vont se poursuivre en 2007.

Pour l'ensemble de l'exercice, ORPEA prévoit une nouvelle progression de ses performances opérationnelles et confirme son objectif de CA de 520 M€.

- Perspectives –

Depuis 2 ans, ORPEA a accéléré son développement en ouvrant ou en acquérant 65 nouveaux établissements ouverts ou en cours d'ouverture, et en les intégrant avec succès à son modèle garantissant création de valeur pour les actionnaires et qualité de vie et de bien être pour ses patients et résidents. Fort de cette méthode éprouvée et dotée d'une structure financière saine, le Groupe ORPEA entend poursuivre activement sa stratégie de développement tant dans la dépendance permanente que temporaire, en France et en Europe dans les pays où il est déjà implanté tels que la Belgique, l'Italie et l'Espagne. Ce développement correspond à des besoins démographiques importants en termes de prise en charge de personnes dépendantes, dans un secteur qui reste très fragmenté au niveau européen.

8- FACTEURS DE RISQUES

Dans le cadre de ses activités, le groupe ORPEA est exposé aux principaux risques suivants susceptibles d'affecter sa situation patrimoniale et sa performance financière.

8-1 - Risques liés à un cadre réglementaire strict

8-1-1 - Pour le médico-social (la dépendance permanente)

- Les autorisations –

En France, les établissements accueillants des dépendants permanents sont pour l'essentiel des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Leur activité est réglementée par la loi du 2 janvier 2002 relative aux institutions médico-sociales.

Pour exercer leur activité, les EHPAD doivent détenir une autorisation de fonctionnement (dont la validité est de 15 ans) délivrée par arrêté conjoint par le président du Conseil Général et par le représentant de l'Etat dans les départements (DDASS).

Le régime de ces autorisations est exposé au chapitre ci-avant relatif à la présentation du secteur.

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS), confrontée à la contrainte budgétaire actuelle, peut refuser la création d'un EHPAD pour défaut de financement soins. Cependant, le Conseil Général peut autoriser la création d'un EHPA ; Le groupe peut ainsi prendre le risque de commencer une construction ou une extension sans avoir la garantie d'obtenir les financements soins. Ce risque est atténué depuis décembre 2005, puisque les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) peuvent prendre un arrêté d'autorisation avec financement différé. Le groupe peut ainsi construire tout en ayant l'assurance du financement de son projet.

Par ailleurs, les EHPAD sont susceptibles de se voir retirer leur autorisation de fonctionnement selon une procédure spécifique pour des motifs très graves notamment liés d'une part à la prise en charge des résidents et d'autre part aux normes de sécurité. Cependant, cette procédure est mise en œuvre de façon très exceptionnelle. ORPEA n'a jamais été confronté à cette situation, notamment compte tenu des contrôles internes et du suivi effectués par les différentes directions et services du groupe (direction médicale, directions régionales, services qualité, travaux, achats, etc ...).

Le renouvellement de l'autorisation au terme des 15 ans suppose par ailleurs que l'établissement concerné réalise une évaluation interne et externe, permettant d'apprécier le respect des procédures, références et recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Les résultats de l'évaluation réalisée par un organisme extérieur conditionneront les modalités du renouvellement de l'autorisation. Cette évaluation porte notamment sur l'activité et la qualité des prestations délivrées.

- La tarification -

Quant au cadre tarifaire, l'importante réforme de 2001 a lié les budgets soins et dépendances accordés à l'établissement au niveau de dépendance de ses résidents.

Seul le tarif hébergement est à la charge du résident (ou du Conseil Général si l'établissement dispose de lits habilités à l'« aide sociale »). Sa revalorisation annuelle, pour les résidents présents dans l'établissement au 1^{er} janvier de l'année, est encadrée, puisque c'est le Ministre de l'Economie et des Finances qui chaque année détermine le pourcentage d'évolution (ou le conseil général pour les résidents pris en charge avec l'aide sociale). Ainsi, durant l'exécution du contrat, les opérateurs n'ont pas la maîtrise de l'évolution de ces tarifs.

Le tarif dépendance est financé par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) qui couvre tout ou partie du coût, selon le niveau de dépendance et le niveau de ressource de la personne âgée.

Le tarif soins est financé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Les tarifs soins et dépendances sont donc étroitement liés à la politique tarifaire des autorités de tutelles.

- La procédure budgétaire -

Les EHPAD négocient avec les autorités de tutelle un budget, selon un certain nombre d'objectifs que l'établissement s'engage à respecter.

Par ailleurs, chaque année, les propositions budgétaires sont élaborées pour l'ensemble des établissements pour l'année suivante. Elles doivent être adressées avant le 31 octobre à la D.D.A.S.S. et au Conseil Général. Ces budgets prévisionnels sont élaborés en lien avec la Direction financière, la Direction de l'établissement et la Direction Régionale.

A défaut d'adresser les budgets à cette date, l'établissement s'expose au risque de se voir imposer une reconduction du budget de l'année précédente. Le groupe ORPEA respecte ces délais et adresse en temps utiles tous les budgets des établissements. Pour ce faire, le groupe améliore sans cesse ses outils, afin de faire face au développement et d'améliorer le traitement de la procédure budgétaire, pour assurer l'envoi de l'ensemble des budgets.

Néanmoins, l'envoi des budgets à cette date ne préjuge pas de la prise en compte des demandes de revalorisation car :

- les budgets accordés peuvent être limités par les grilles de rémunération s'imposant dans certains Départements ou par des « normes » dégagés au sein du Département,
- le taux de revalorisation de la dotation soins est fixé au niveau national par l'Assurance maladie pour l'ensemble des établissements,
- le Département (Conseil Général) peut également fixer des taux d'augmentation des charges de la dépendance pour l'ensemble des établissements du Département.

Afin de suivre le respect des budgets, les établissements doivent établir chaque année un compte d'emploi afin de justifier de l'utilisation des crédits alloués l'année précédente et des dépenses effectivement réalisées conformément aux objectifs fixés par la convention tripartite. Ces comptes d'emploi doivent être adressés aux tutelles avant le 30 avril.

8-1-2 - Pour le sanitaire (dépendance temporaire)

- Les autorisations –

La création, l'extension et l'exploitation d'établissements sanitaires sont soumises à une réglementation complexe, permettant notamment d'encadrer la capacité hospitalière dans une double logique de maîtrise des coûts et de qualité de l'offre de soins.

Toute autorisation est réputée caduque si (i) l'opération n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution dans un délai de trois ans, (ii) la réalisation, la mise en œuvre ou l'implantation n'est pas achevée dans un délai de 4 ans, si (iii) il y a cessation d'exploitation (sans l'accord du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH)) pour une durée supérieure à 6 mois.

Pour éviter le risque de caducité lié aux (i) et (ii), le groupe ORPEA a développé une politique active d'acquisition de terrains ou d'ensembles immobiliers soit en parallèle, soit en amont de l'autorisation.

L'autorisation peut être suspendue ou retirée :

- En cas de manquement aux lois et règlements pris pour la protection de la santé publique (procédure contradictoire, réponse dans un délai de 8 jours, injonction, suspension, mise en demeure, retrait ou modification de l'autorisation après avis du Comité Régional d'Organisation Sanitaire (CROS)),
- En cas d'urgence tenant à la sécurité des patients ou du personnel (suspension, mise en demeure, avis du CROS, suspension, retrait ou modification de l'autorisation).

Ces décisions de retrait, ou suspension, ne peuvent être prises qu'après avoir mis le titulaire de l'autorisation en demeure de cesser les faits constatés.

Pour le groupe ORPEA, ces risques sont faibles en raison de la mise en place d'une démarche qualité et de prévention des risques engagée dans ses établissements qui vise à assurer le respect de l'ensemble des obligations réglementaires.

De façon transitoire, l'avènement du SROS 3 offre la possibilité à l'ARH de procéder au retrait d'une autorisation ainsi : dans un délai de 2 ans (à compter du 31 mars 2006) le Directeur de l'ARH pourra annuler une autorisation incompatible avec les orientations du SROS 3.

Dans le cadre d'une opération de coopération, conversion, cession, changement de lieu d'implantation, fermeture, regroupement prévue par le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) et pour assurer la continuité des soins, l'ARH peut modifier la durée de validité d'une autorisation restant à courir ou fixer pour la nouvelle autorisation une durée de validité inférieure à celle prévue par voie réglementaire.

Le risque de l'inadéquation aux besoins sanitaires peut se réaliser lors d'un renouvellement d'autorisation, lors d'une cession-acquisition et enfin de façon transitoire (jusqu'au 31 mars 2008) en cas d'incompatibilité avec les orientations du SROS 3. En ce qui concerne ces dernières, une analyse des annexes des SROS 3 par Territoire de Santé où sont implantés les établissements CLINEA est réalisée afin d'identifier les éventuels problèmes.

Le non respect des objectifs fixés par le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) peut également conduire, après une procédure contradictoire et préalable, à une modification voire à un retrait de l'autorisation, ou à un déconventionnement du régime d'assurance maladie.

Le groupe ORPEA veille constamment non seulement au respect des objectifs fixés par le COM mais également, au travers de sa direction Qualité, au respect des normes de sécurité et de la démarche qualitative.

Il convient enfin de préciser que le renouvellement d'une autorisation est soumis aux résultats d'un dossier d'évaluation adressé à l'agence 14 mois avant son échéance. Si les résultats sont satisfaisants, le renouvellement sera opéré tacitement. En revanche, si les résultats ne sont pas satisfaisants, la commission exécutive de l'ARH va motiver et prononcer une injonction qui sera notifiée au titulaire de l'autorisation. Celui-ci sera alors conduit à présenter une demande de renouvellement selon le circuit habituel (dépôt dans le cadre d'une fenêtre, avis du CROS, décision de la commission exécutive).

- La tarification -

Le prix journalier d'un établissement de soins de suite ou psychiatrique est constitué :

- de la partie soins et hébergement, qui représente 80 % du chiffre d'affaires et est prise en charge par la Caisse d'Assurance Maladie ;
- et d'un supplément hôtelier, qui représente 20 % du chiffre d'affaires, et qui est pris en charge par le patient (ou sa mutuelle).

La partie soins et hébergement (prix de journée global) est donc soumise à une décision des pouvoirs publics.

Par ailleurs, la Tarification à l'acte (T2A) pourrait avoir des répercussions négatives sur le Groupe si son activité ne se trouve pas valorisée d'un point de vue tarifaire. Afin de pallier ce risque éventuel, le Groupe s'est engagé dans une politique de renforcement de la médicalisation et de la spécialisation de ses activités.

8-2 – Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité des établissements

Malgré toute la vigilance et le professionnalisme des équipes, la responsabilité des établissements peut être mise en jeu par les résidents ou les patients.

Cette mise en cause, s'agissant d'établissement recevant des personnes âgées, peut porter notamment sur des cas de maltraitance.

Le groupe a mis en place un protocole préventif et curatif concernant la maltraitance, permettant non seulement de prévenir tout acte de maltraitance (modalités de recrutement, intégration des salariés, accompagnement et formation), et prévoyant, même en cas de simple suspicion, de mettre à pied à titre conservatoire la personne visée, le temps d'une enquête interne.

Par ailleurs, tout au long de l'année, des formations comme « Approche et Prévention de la maltraitance des personnes âgées en institution » sont dispensées aux salariés d'ORPEA et à la division SSR de CLINEA ou comme « Approche et Prévention de la maltraitance des patients en institution psychiatrique » pour la division CLINEA Psychiatrie. Chaque salarié bénéficie d'une formation avec échanges d'expériences, jeux de rôles et plans d'actions individuels et collectifs et des rappels sont effectués dans le cadre des mini formations dispensées au sein de chaque établissement.

Au delà de cet aspect, c'est tout un **socle commun de bonnes pratiques** qui a été mis en place au sein du Groupe afin de mieux prévenir et gérer les risques. Des standards qualité **homogènes** et adaptés à **tous** les établissements ont été rédigés avec les équipes sous l'impulsion du Département Qualité Groupe assisté d'une Direction Médicale pour les maisons de retraite, d'un Médecin Coordinateur pour la Division SSR et d'un Médecin Coordinateur Psychiatre pour la Division Psychiatrie.

Des procédures et protocoles sont disponibles pour maîtriser chaque étape de la prise en charge des résidents ou des patients. La **traçabilité** des soins fait l'objet d'une attention toute particulière permettant de verrouiller la qualité des soins et d'assurer un programme de soins individualisé.

Il convient également de signaler les risques infectieux. Les établissements du groupe disposent de Comités de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) efficaces qui effectuent une surveillance et des actions de prévention (protocole, formation, audit...) permettant la maîtrise du risque infectieux.

8-3 – Risques juridiques

Le Groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ni de litige, y compris dans un passé récent, de nature à affecter substantiellement son patrimoine, sa situation financière, son activité ou ses résultats.

8-4 – Risques environnementaux

L'activité de la prise en charge de la dépendance présente de faibles risques au niveau environnemental. Ces derniers portent essentiellement sur l'obligation de gestion des déchets d'activité de soins, développée au paragraphe consacré aux « conséquences sociales et environnementales de son activité ».

8-5 – Risques de crédit, liquidité et trésorerie

- Risque de change

Le groupe ORPEA n'est pas exposé au risque de change puisque la quasi-totalité de son exploitation est réalisée en zone Euro (un seul établissement se trouve en Suisse).

- Risque de taux

Au 31 décembre 2006, le Groupe a une dette brute de 565,9 millions d'euros, dont 5,59 % est à taux fixe. Le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 11,5 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le Groupe est sensible à :

- l'évolution des taux courts sur sa dette et sur les flux échangés dans le cadre de ses instruments dérivés ;
- l'évolution de la juste valeur de ses instruments dérivés.

La juste valeur de ses instruments dérivés est sensible à l'évolution de la courbe des taux et à l'évolution de la volatilité.

Une hausse d'un point du taux d'intérêt aurait un impact négatif de 3,5 millions d'euros sur le résultat financier du Groupe, soit un impact négatif de 2,3 millions d'euros sur le résultat net.

Pour répondre à ce risque ORPEA gère une position structurelle taux fixe / taux variable définie dans la politique financière.

9- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CAPITAL SOCIAL

9-1- Capital social :

Evolution de la répartition du capital social

Le capital s'élève à 45 685 897 euros, divisé en 18 274 359 actions, de 2,5 euros de nominal chacune, dont 6 680 272 actions en vote double. Le nombre de droit de vote est de 24 954 631.

Au 31 décembre 2006, 2 648 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société Gilbert Dupont. La société auto-détient 23 651 actions.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire, et ce, conformément et dans les limites de l'article L. 225-13 du Code de commerce (Article 7 des statuts).

Actionnaires	Au 15 mai 2007			Au 30 avril 2006		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nbre actions	Nbre d'actions	% droits de vote
JC.MARIAN et famille	6 046 225	33,08	44,67	5 686 225	31,20	45,48
SEMPRE	3 129 688	17,12	12,54	3 489 688	19,15	13,95
SOCIETE GENERALE	612 026	3,35	4,90	702 026	3,85	5,61
Public	8 486 420	46,43	37,88	8 345 998	45,80	34,95
Total	18 274 359	100	100	18 223 937	100	100

Franchissement de seuil

La Société Générale a déclaré avoir franchi directement et indirectement en baisse, le 2 août 2006, par suite d'une cession d'actions de sa filiale SG Capital Développement, le seuil de 5% des droits de vote de la société ORPEA.

La société anonyme de droit luxembourgeois Sempuré a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juin 2006, par suite d'une augmentation de capital résultant de l'exercice des "options de souscription d'actions" accordées au personnel, le seuil de 20% du capital de la société ORPEA.

Pacte d'actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires, ni de convention relative au capital.

9-2 – l'autodétention

Actions achetées par la société (valant rapport spécial du Conseil d'Administration au sens de l'article 225-209, al. 2 du code de commerce)

Conformément aux résolutions votées lors de l'assemblée générale du 29 juin 2006, ORPEA a mis en œuvre un programme de rachat de ses propres titres en vue d'intervenir sur le marché, programme qu'elle a mis en place dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société GILBERT DUPONT afin de réguler le cours de l'action ORPEA en contre tendance. Au 31 décembre 2006, ORPEA détenait 23 651 de ses propres actions (soit 0,12 % de son capital).

Les actions détenues par ORPEA au 30 avril 2007 sont affectées aux objectifs suivants :

- 21 003 actions sont détenues dans le but de les attribuer aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- 3 923 actions sont détenues en vue de réguler le cours de l'action de la Société dans le cadre du contrat de liquidité.

Aucune action n'a été annulée.

La Société n'a pas eu recours à des produits dérivés.

Tableau de déclaration synthétique

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte :	0,14 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	
Nombre de titres détenus en portefeuille	24 926
Valeur comptable du portefeuille	1 102 253
Valeur de marché du portefeuille	1 885 403

Période allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 avril 2007	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	80 381	80 668	NEANT	NEANT
<i>Dont contrat de liquidité</i>	80 381	80 668		
Cours moyen de la transaction	66,06	66,65		
Montants (en €)	5 309 749	5 376 496		

9-3 – Délégations en matière d'augmentation de capital (valant tableau des délégations en matière d'augmentation de capital)

L'assemblée générale mixte du 29 juin 2006 a autorisé le Conseil d'administration à décider d'une ou plusieurs augmentations de capital, avec et sans droit préférentiel de souscription (10^{ème} et 12^{ème} résolutions) par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières (y compris toute forme de bons de souscription ou d'achat) donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, les valeurs mobilières autres que les actions pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu de chacune de cette autorisation, ne peut être supérieur à 30 millions d'euros, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, conformément au code de commerce, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions.

L'assemblée générale a également conféré au conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfiques ; le montant nominal maximum global des augmentations de capital qui pourraient être décidées en vertu de cette autorisation ne pourra être supérieur à 5 millions d'euros.

Cette délégation, conférée pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale du 29 juin 2006, n'a pas été utilisée à ce jour.

L'assemblée générale a également autorisé le Conseil à procéder au profit des dirigeants sociaux et des salariés de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées à l'attribution gratuite d'actions de la Société existante ou à émettre.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées dans le cadre de la présente autorisation ne peut excéder 90 000.

Cette autorisation donnée au Conseil l'a été pour une durée de 38 mois à compter de l'assemblée générale du 29 juin 2006.

Lors de sa séance du 29 juin 2006, le conseil a décidé d'attribuer 35 000 actions gratuites.

Le solde d'actions gratuites disponible pouvant être attribuées est de 55 000.

10 - INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La société est administrée par un Conseil composé de quatre administrateurs, dont la durée des fonctions est de 6 ans.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Le rapport du Président du Conseil d'administration annexé aux présentes rend compte notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil.

Nous vous précisons en tant que de besoin que votre Conseil d'administration dans sa délibération du 29 juin 2006 a décidé à l'unanimité que la direction générale de la Société continuerait d'être assumée par le Président du Conseil d'Administration, cette décision étant prise pour une durée de deux ans conformément aux dispositions statutaires.

a) Liste des mandats et fonctions

La société est administrée par un conseil composé de quatre administrateurs, dont la durée des fonctions est de 6 ans.

Administrateur	Mandats/Fonctions
<p>Jean-Claude MARIAN</p> <p>68 ans Médecin psychiatre Nombre d'actions : 5 753 423 Date d'échéance du mandat : AGO 2011</p>	<p>Président Directeur Général</p> <p><u>Mandats exercés hors groupe</u> Néant</p>
<p>Yves LE MASNE</p> <p>44 ans Directeur Financier groupe Nombre d'actions : 6 000 Echéance du mandat : AGO 2012</p>	<p>Directeur Général Délégué</p> <p><u>Mandats exercés dans le groupe</u> <u>Président des S.A.S</u> : Clinea, Organis, Clinique Champert, Société Champvert, Les Chardons Bleus, Résidences IDF, Montvert, Rés. St Luc, Part'hôtel, Dix Mille, La Saharienne <u>Président Directeur Général</u> : S.A YDA <u>Président du Conseil de Surveillance</u> : Clinique La Provençale, Les Trois Lucs <u>Représentant permanent CLINEA</u> : Les Trois Lucs <u>Administrateurs</u> : Les Charmilles, Clinique St Vincent, Résidence Les Magnolias, Clinique La Lironde, Centre Cardiologique d'Eguieres <u>Gérants de SARL</u> : NIORT 94, 95, 96, Villa Foch, La Maison de Louise, Gessimo, La Maison de Camille, La Maison de Lucile, La Maison de Salomé, La Maison de Mathis, 3 J, La Bretagne, L'Atrium, Gestihome Senior, Résidence Chaillot, Résidence Les Musiciens, Villa Chaumerais, Domea, Vivrea, Orpéa Dev, Les Matines, Bel Air, L'Allochon, SPI, Amarmau, Reine Bellevue <u>Gérants de SCI</u> : Rive d'Or, Château, La Tour Pujols, Les Rives de la Cerisaie, Val de Seine, Clisclouet, Age d'Or, Gambetta, Croix Rousse, Les Dornets, Montchenot, 115 rue de la Santé, L'Abbaye, Les Tamaris, 3 Passage Victor Marchand, Fauriel, Port Thureau, Orpéa de l'Abbaye, Rue des Maraichers, Château d'Angleterre, Brest le Lys Blanc, Les Magnolias, Courbevoie de l'Arche, Sainte Brigitte, Les Treilles, IBO, Kods, Barbacanne, Ste B.A, La Séluka, JEM2, Des Anes</p> <p><u>Mandats exercés hors groupe</u> Néant</p>
<p>Brigitte MICHEL</p> <p>49 ans Avocat Nombre d'actions : 40 989 Date d'échéance du mandat : AGO 2011</p>	<p>Administrateur</p> <p><u>Mandats exercés dans le groupe</u> Vice-Présidente du Conseil de surveillance SA Clinique La Provençale Vice-Président du Conseil de surveillance SA Les Trois Lucs</p> <p><u>Mandats exercés hors groupe</u> Gérante de la SCI PBM et de la SCI L'Atelier</p>

Alexandre MALBASA

Administrateur

49 ans

Avocat

Nombre d'actions : 1

Date d'échéance du mandat : AGO 2011

Mandats exercés dans le groupe

Représentant permanent d'ORPEA aux Conseil de Surveillance de
S.A Clinique La Provençale et S.A Les Trois Lucs

Mandats exercés hors groupe

Néant

b) Rémunérations versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2006.

1- Les jetons de présence

L'assemblée générale mixte en date du 29 juin 2006 a alloué, pour l'exercice 2006, aux administrateurs à titre de jetons de présence une rémunération d'un montant global de 50.000 euros.

La répartition des jetons de présence pour l'exercice 2006 est la suivante :

- à Brigitte MICHEL : 20 000 €
- à Alexandre MALBASA : 20 000 €
- à Yves LE MASNE : 10 000 €.

Le Président Directeur Général ne perçoit pas de jetons de présence quand bien même il a été présent au conseil d'administration.

2- Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération brute totale du Président Directeur Général s'élève à 876.422 €, versée à titre de salaire dont 450.000 € de part variable.

La rémunération du Directeur Général délégué versée à titre de salaire au titre de l'exercice 2006 s'élève à 286.914 € dont 40.000 € de part variable.

En outre, il a été versé au Directeur Général délégué en 2006, mais au titre de l'exercice 2005, une prime brute liée à la négociation de la cession de la participation dans le capital de Medidep.

3- Honoraires

A titre d'honoraires, la société a versé :

366 300 euros TTC à Mademoiselle Brigitte MICHEL

58 687 euros TTC à Monsieur Alexandre MALBASA.

4- Autres avantages

Le Directeur Général délégué a bénéficié de 400 actions gratuites.

En 2006, aucune option n'a été attribuée aux mandataires sociaux.

Ces montants englobent les rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la part des sociétés contrôlées par ORPEA au sens de l'article L 233-16 du code de commerce.

c) Etat récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants (Régl.gén. AMF art. 223-23 et 223-26)

Déclarant : Jean-Claude MARIAN

Nature de l'opération : Acquisition d'actions

Date de l'opération : 25 août 2006

Prix unitaire : 50 €

Montant de l'opération : 18 000 000 €

Déclaration à l'AMF 206D1961

Déclarant : Yves LE MASNE

Nature de l'opération : Acquisition d'actions

Date des opérations : 23 mai 2006, 9 juin 2006, 12 juin 2006, 13 juin 2006, 20 juin 2006

Prix unitaire : respectivement 54,35 € et 54,75 €, 52,25 €, 50,80 €, 48,90 €, 50,15 €, 50 €

Montant des opérations : respectivement 8 043,80 € et 6 734,25 €, 20 011,75 €, 9 652 €, 9 780 €, 15 045 €

Déclarations à l'AMF : respectivement 206D0549, 206D0678, 206D0778, 206D0777, 206D0911

Déclarant : Yves LE MASNE

Nature de l'opération : Cessions d'actions

Date des opérations : 4 septembre 2006, 13 septembre 2006

Prix unitaire : respectivement 57,05 €, 59,15 €

Montant des opérations : respectivement 28 296,80 €, 26 499,20 €

Déclarations à l'AMF : respectivement 206D2253, 206D2254,

11- INFORMATIONS SUR LES ASPECTS SOCIAUX DE L'ACTIVITE DU GROUPE

11-1) INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF

Le groupe emploie un peu plus de 6 400 salariés¹, se répartissant entre les deux activités :

- ✓ La dépendance permanente pour le personnel relevant des maisons de retraite exploitées par la SA ORPEA
- ✓ La dépendance temporaire pour le personnel des cliniques exploitées par la SAS CLINEA

Effectifs : Principales données chiffrées

Critères	Total Groupe
Effectif en ETP ² au 31/12/06 <i>tous types de contrats</i>	6407
% moyen CDD au 31/12/06	18%

% moyen Temps plein au 31/12/06	76%
% moyen Temps partiel au 31/12/06	24%

¹ Moyenne des effectifs au 31/12/2006, tous types de contrats.

² Equivalent Temps Plein à 151 heures 67 mensuelles

% moyen Hommes au 31/12/06	17%
% moyen Femmes au 31/12/06	83%

De manière générale, la durée du travail et la nature des contrats de travail sont souvent évoqués comme critères de précarité.

Au sein du GROUPE ORPEA, la présentation d'une répartition du personnel par durée et temps de travail met en évidence une politique de l'emploi favorable au contrat de travail à durée indéterminée à temps plein.

En outre, la pratique sociale d'une priorité d'affectation des salariés à temps partiel sur des postes à temps complets, qui deviennent disponibles ou sont créés, affecte positivement les états chiffrés des effectifs aussi bien au sein d'ORPEA que de CLINEA.

La durée du travail à temps partiel devient de plus en plus choisie par le salarié et non imposée, notamment pour les contrats de travail à durée indéterminée.

Cette première approche peut être complétée par la présentation détaillée des postes donnant lieu à conclusion de contrats de travail à temps partiel. En effet, pour l'essentiel, les postes appelant des contrats à temps partiel tendent à concerner des activités très spécifiques et les salariés concernés sont titulaires de diplômes ou de compétences reconnues leur permettant de trouver facilement sur le marché du travail des compléments horaires (médecin, psychologue, animateur, restauration...), notamment pour l'activité « dépendance permanente ».

Le caractère pérenne de l'activité d'ORPEA assure donc une stabilité et une sécurité dans l'emploi à l'ensemble de son personnel.

Par ailleurs, sa politique de l'emploi permet au Groupe ORPEA d'éviter l'écueil d'une précarisation de l'emploi à l'occasion de son développement en limitant scrupuleusement le recours aux contrats « CDD » aux seuls motifs légaux de recours et en favorisant l'emploi temps plein pour le plus grand nombre.

Il convient également de préciser que le recours à l'intérim est par ailleurs marginal et ne répond qu'à des besoins ponctuels exceptionnels justifiés par l'urgence pour notamment assurer la continuité des soins avec du personnel infirmier en cas de pénurie par exemple.

Le développement du GROUPE s'accompagne donc d'un maintien dans l'emploi équitable et de créations de postes importantes.

Ce développement de l'emploi « gagnant – gagnant » est enfin encadré par une politique volontariste en matière de formation professionnelle, d'emploi des travailleurs handicapés et de promotion du dialogue social avec les partenaires sociaux.

Le Groupe a recours à la sous-traitance essentiellement dans le domaine du traitement du linge et de façon plus marginale de la restauration.

11-2) ENJEUX, IMPLICATIONS ET ORIENTATIONS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SEIN DE GROUPE ORPEA

11-2-1) Présentation des enjeux

Attaché aux valeurs qui ont toujours présidé ses orientations en matière de gestion de l'emploi et des compétences, le groupe ORPEA développe une politique de formation engagée autour d'axes prioritaires, à savoir :

- ✓ former le plus grand nombre de personnes, toutes catégories professionnelles confondues ;
- ✓ assurer et accroître, par des formations ciblées, une qualité dans la prise en charge de ses résidents et patients ;
- ✓ développer les compétences des collaborateurs afin qu'ils acquièrent des connaissances validantes et/ou diplômantes ;

Dans cette optique, la formation n'est pas considérée comme une simple finalité mais comme un réel outil au service de la qualité de prise en charge du patient, au service de la motivation et de la qualification du personnel.

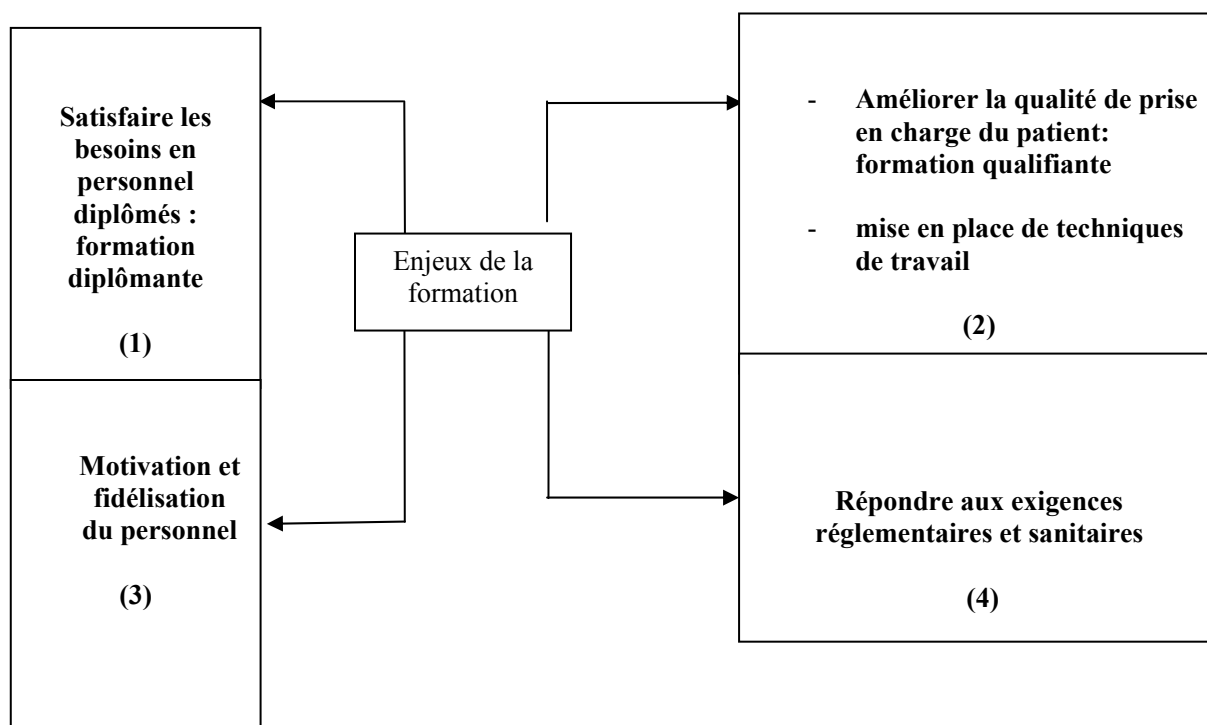
Egalement, au-delà des parcours professionnels en lien direct avec les besoins de qualification de son personnel, la formation est aussi un enjeu important en terme de conditions de travail.

C'est pour cela que le groupe ORPEA s'implique dans la formation liée à l'épanouissement personnel des salariés.

Une promotion des actions liées à la mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation (DIF) et présentées dans un catalogue « ThémaDIF » a été mise en place en 2006.

Ce catalogue fait aujourd'hui l'objet d'une large diffusion sur l'ensemble des établissements du Groupe à destination des salariés. L'intérêt qu'il suscite auprès du personnel témoigne de ce que le Groupe ORPEA a su prendre en compte les besoins et les aspirations de son personnel tant en matière de formation professionnelle que d'épanouissement personnel au travail.

Schéma 1 : Dynamique de la Formation Professionnelle



- 1-** Il s'agit ici d'affiner le choix des personnes qui partent en formation. Objectif : savoir évaluer les compétences, détecter les qualités professionnelles, susciter des vocations etc...
- 2-** Il s'agit ici de travailler sur le suivi de chaque formation : faire en sorte qu'elle se traduise par des apports concrets sur le terrain (retour sur investissement)
- 3-** Il s'agit ici d'utiliser la formation comme un instrument de motivation de son personnel (motivation / fidélisation). Cela passe aussi par l'exploitation des vœux de formation
- 4-** Traduire les informations et besoins liés à la tarification, l'accréditation, ou à la qualité dans le plan de formation

11-2-2) DOMEA

Parallèlement aux actions liées au plan de formation, le groupe a ouvert une école d'Aide-soignant, DOMEA, dont les élèves, en formation continue, ont tous obtenu leur diplôme, soit un taux de réussite de 100% pour la seconde année consécutive en 2006.

Au delà des formations continues, DOMEA est désormais habilitée pour accueillir des jeunes en apprentissage dont la première promotion a débuté en février 2007.

Ces deux réalisations concrètes témoignent de l'attachement du Groupe ORPEA à la formation d'un personnel de qualité qui sait conjuguer compétences techniques et respect de la personne âgée et du patient.

11-3) L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Dans le cadre des lois du 10 juillet 1987 et du 11 février 2005 concernant l'emploi des personnes handicapées, l'entreprise s'est engagée à entamer, avant la fin du premier semestre 2006 une négociation avec les organisations syndicales sur le thème de la promotion de l'accès à l'entreprise et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Le Groupe a privilégié la voie de l'accord d'entreprise, la plus apte, à ses yeux, à mobiliser l'ensemble des acteurs sur la réalisation des objectifs qu'ils se seront fixés en commun.

En effet, les accords qui devraient être conclus prochainement au sein de CLINEA et d'ORPEA s'inscrivent dans une logique de participation solidaire et active pour donner un nouvel élan à l'intégration et à l'épanouissement des handicapés par leur accès ou leur maintien dans l'emploi.

L'objectif est d'intégrer l'emploi des personnes handicapées dans la gestion des ressources humaines. Ces accords collectifs donneraient de la cohérence et de la visibilité à la politique du Groupe ORPEA et favoriseraient l'implication de l'ensemble des acteurs, internes ou externes au Groupe.

Ils contribueraient ainsi à créer les conditions d'une insertion durable dans l'emploi ordinaire.

Au travers de ces accords, le Groupe s'engagera prioritairement sur les points suivants :

- ✓ Embaucher des personnes reconnues handicapées et faciliter leur insertion dans notre société, tant sur le plan humain par une préparation de la personne et de l'environnement à son accueil, que sur le plan matériel en permettant l'accès des personnes handicapées aux locaux professionnels et en adaptant, chaque fois que cela s'avèrerait nécessaire, les postes de travail ;
- ✓ Donner la possibilité à chaque travailleur handicapé de développer un projet professionnel en veillant d'une manière spécifique à son plan de formation et d'adaptation aux mutations technologiques ;
- ✓ Assurer le maintien dans l'emploi des collaborateurs handicapés ;

- ✓ Développer en faveur des personnes handicapées extérieures à l'entreprise des actions de formation – insertion dans le monde du travail, celles susceptibles de faciliter une embauche ultérieure, notamment par les formations en alternance ;
- ✓ Accroître et diversifier les travaux confiés au secteur protégé ;
- ✓ Assurer la mise en œuvre de l'accord.

Pour mener à bien ce projet, la Direction des Ressources Humaines (DRH) s'est dotée en 2006 d'une *Chargée de Mission-Handicap* qui œuvre à la bonne réalisation de ce projet social d'importance, auquel tous les acteurs du Groupe sont attachés.

11-4) LE DIALOGUE SOCIAL

11-4-1) Le Cadre : les institutions représentatives du personnel

Le dialogue social est mis en place et fonctionne dans le groupe notamment par l'intermédiaire des instances représentatives du personnel suivantes :

- Les Délégués du Personnel, présents sur les résidences retraites ainsi que sur les cliniques, se réunissent une fois par mois avec le représentant de la direction pour examiner les questions relatives au fonctionnement de l'établissement que se posent les salariés. Les réponses sont apportées par la direction sur le cahier des Délégués du Personnel, après validation par le service des affaires sociales afin de garantir une harmonisation dans les réponses qui sont apportées sur l'ensemble des établissements du groupe. Les Délégués du Personnel sont élus par les salariés pour un mandat de 4 ans. Le dernier processus électoral a été engagé en fin d'année 2006.
- Des CE (Comité d'Entreprise/Comité d'Etablissement). La périodicité des réunions est mensuelle. Des réunions extraordinaires peuvent également être organisées, en plus des réunions mensuelles ordinaires sur des points particuliers. Les membres sont élus pour un mandat de 4 ans. Le dernier processus électoral a été engagé en fin d'année 2006 afin d'assurer la concomitance avec les élections des délégués du personnel. Les questions abordées relèvent des aspects économiques, sociaux et financiers ; un compte-rendu est affiché sur les panneaux dédiés à cet effet au sein de l'ensemble des établissements.
- Des CHSCT (Comité d'Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail). Ils se réunissent une fois par trimestre et ont compétence sur l'ensemble des thèmes relatifs aux conditions de travail, à l'hygiène et à la sécurité sur les établissements. Un procès-verbal est également affiché sur les panneaux dédiés à cet effet.

Les CE disposent d'un budget de fonctionnement et d'un budget oeuvres sociales.

Les CHSCT centraux disposent également, grâce à un engagement unilatéral de l'employeur, d'un budget spécifique, lequel permet ainsi aux élus de ces instances d'assurer des missions sur les établissements du groupe.

ORPEA et CLINEA disposent enfin de représentants syndicaux qui se réunissent au sein du Groupe lors des négociations d'entreprise, qui portent notamment sur la négociation annuelle sur les salaires, la durée du travail, l'épargne salariale etc ...

11-4-2) Les négociations

En 2006, les partenaires sociaux ont engagé une négociation sur le dialogue social pour les deux entités juridiques CLINEA et ORPEA.

En effet, des relations sociales efficaces et constructives pour tous sont un élément du bon fonctionnement de l'entreprise.

Les parties à la négociation entendaient rappeler que l'exercice des mandats représentatifs se fait librement, dans le respect mutuel des dispositions légales et réglementaires et des droits fondamentaux des salariés.

De plus, eu égard à l'activité spécifique de l'entreprise, afin d'assurer la qualité des soins et de la prise en charge des résidents et en vue de renforcer l'efficacité du dialogue social au sein de l'entreprise, les parties souhaitaient convenir d'une recherche prioritaire des solutions non conflictuelles aux difficultés qui seraient susceptibles de surgir entre les salariés, leurs représentants et la direction.

Enfin, compte tenu du développement de l'entreprise, notamment par l'intermédiaire d'une croissance externe soutenue, il est socialement juste de faire bénéficier les salariés des entités intégrées au Groupe des mêmes avantages que ceux dont disposent les salariés de CLINEA et d'ORPEA aujourd'hui.

En effet, depuis sa création, l'entreprise a mené une politique volontaire de croissance par la création de nouvelles résidences et de nouvelles cliniques, mais également par une politique active d'acquisitions d'entreprises. Cette croissance externe s'est renforcée au fil des années et le Groupe poursuit actuellement une croissance soutenue.

Ces accords majoritaires signés au sein de la SA ORPEA et de SAS CLINEA n'ont fait l'objet d'aucune contestation.

Ils visent donc principalement à :

- ✓ *préserver une égalité de traitement et de représentation de l'ensemble des salariés des entreprises ORPEA et CLINEA*
- ✓ *privilégier le dialogue sous toutes ses formes au sein des entreprises ORPEA et CLINEA*

A titre de principe, les parties ont par ailleurs convenu qu'elles pourraient poursuivre, tous les deux ans, leurs discussions sur ces thèmes et sur les moyens de fonctionnement des institutions représentatives du personnel et des organisations syndicales.

Les négociations annuelles obligatoires menées en 2006 ont enfin confirmé l'attachement du groupe à favoriser l'implication de son personnel auprès des résidents et des patients par un intéressement aux résultats de l'entreprise via le versement d'une prime d'intéressement.

Le groupe a mis en place des accords d'intéressement et de participation ; ces accords prévoient que la somme versée est affectée proportionnellement au temps de travail (et non en fonction du salaire perçu) pour plus d'égalité entre tous les salariés.

Les accords de participation ont été mis en place depuis plusieurs années :

- ORPEA : Accord du 13/12/2000
- CLINEA : Accord du 20/11/2001

- Concernant les accords d'intéressement :

- ORPEA : Accord initial en date du 24/05/2002, reconduit par un accord NAO du 16/03/2005

- CLINEA : Accord du 20/01/2005 toujours en vigueur (valable jusqu'au 31/12/2007).

Autre signe de la politique sociale volontariste, le groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites. Ce plan associe 3 000 de ses salariés à la réussite du groupe par la distribution de 35 000 actions gratuites, représentant 0,2 % du capital de l'entreprise.

12- INTERETS DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE ORPEA

Des options ou des actions gratuites ont été attribuées avec pour objectif de mobiliser les cadres les plus motivés du groupe, de les fidéliser et de les associer, dans une perspective à moyen - long terme, à l'intérêt des actionnaires.

12-1 Options d'achats ou de souscription d'actions consenties aux salariés et aux mandataires sociaux (valant rapport spécial sur les plans d'options de souscription mis en œuvre – art L 225-184 du Code de commerce)

Faisant application des autorisations consenties par l'assemblée générale, le conseil d'administration d'ORPEA a mis en place trois plans de stock options.

a) Premier plan

Le Conseil d'administration du 15 mai 2000 a décidé la mise en place d'un plan de stock option au profit de certains membres du personnel cadres, ce plan portant sur 448 824 actions à souscrire par les bénéficiaires.

Les options consenties au titre de ce plan pourront être levées à compter du 20 mai 2005 et jusqu'au 20 mai 2008.

Ces options ont été consenties aux Directeurs d'Etablissements et Directeurs Régionaux, ainsi qu'aux Cadres du Siège.

Les modalités de levées des options sont résumées comme suit :

- 20 % des options consenties peuvent être levées sans condition d'objectifs personnels des bénéficiaires

- 80 % des options consenties peuvent être levées sous réserve de la réalisation de divers objectifs de résultats de la société et de résultats personnels pendant la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2004 (soit cinq exercices sociaux de la société)

Le prix de souscription a été fixé à 3,78 euros par action.

Pour ce qui concerne ce premier plan, il est précisé que le conseil d'administration dans sa séance du 29 mars 2005 a établi la liste définitive des salariés ayant la possibilité d'exercer les options qui leur ont été consenties, soit 400 664 actions à lever à compter du 20 mai 2005.

Au cours de l'exercice 2006, 50 422 options supplémentaires ont été levées, générant une augmentation de capital de 126 055 € de nominal et 64 666,21 € de prime d'émission.

Il reste 57 077 options à lever.

b) Deuxième plan

Au cours de l'exercice 2001, il a été procédé à la mise en place d'un second plan de stock option au profit de certains membres du personnel cadre de la Société, ce plan portant sur 160 000 actions à souscrire par les bénéficiaires.

Les options consenties au titre de ce plan pourront être levées à compter du 20 mai 2007 et jusqu'au 15 décembre 2009.

Ces options ont été consenties aux Directeurs d'Etablissements et Directeurs Régionaux, ainsi qu'aux Cadres du Siège.

Les modalités de levées des options sont résumées comme suit :

- 20 % des options consenties peuvent être levées sans condition d'objectifs personnels des bénéficiaires

- 80 % des options consenties peuvent être levées sous réserve de la réalisation de divers objectifs de résultats de la société et de résultats personnels pendant la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2006 (soit cinq exercices sociaux de la société)

Pour ce qui concerne ce second plan, il est précisé que certains bénéficiaires, suite à la réalisation de leurs objectifs ont déjà la possibilité d'exercer 100 % des 80 % d'options complémentaires, et ce, à compter du 20 mai 2007.

Le prix de souscription a été fixé à 4,51 euros par action.

c/ Troisième plan

L'assemblée générale annuelle du 30 juin 2003 a donné délégation au conseil d'administration d'attribuer 13 600 bons de souscription d'actions à certains membres du personnel.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 30 septembre 2003, a décidé de faire usage de cette autorisation et a attribué la totalité de ces bons au profit d'un cadre du groupe.

Ces options pourront être levées à compter du 30 septembre 2007 et jusqu'au 30 septembre 2011.

Le prix de souscription a été fixé à 11,79 euros par action.

[12-2 - Attributions d'actions gratuites consenties aux salariés et aux mandataires sociaux \(valant rapport spécial sur les opérations d'attributions gratuites d'actions – art L 225-197-4 al. 1 du Code de commerce\)](#)

L'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2006 a autorisé le Conseil, conformément aux articles L. 225-197-1 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société dans la limite d'un plafond global de 90 000 actions soit 0,49 % du capital social à la date de l'Assemblée Générale Mixte au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce (ci-après les "Sociétés Liées") appartenant aux catégories de bénéficiaires que le Conseil déterminera, ou de mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II dudit Code.

L'Assemblée Générale Mixte de la Société a fixé la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions aux bénéficiaires deviendra définitive, sous réserves des éventuelles conditions déterminées par le Conseil d'administration, à une durée minimale de deux (2) ans et a fixé la période d'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires, à une durée minimale de deux (2) ans à compter de la date d'attribution définitive des actions.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration a décidé pour l'exercice 2006 l'attribution de 35 000 actions gratuites.

L'attribution gratuite d'actions aux bénéficiaires ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée de deux (2) ans et six (6) mois à compter de la présente décision d'attribution.

Durant l'intégralité de la période d'acquisition, le bénéficiaire devra être lié à la Société ou à une Société Liée, par un contrat de travail à durée indéterminée.

Ainsi, en cas de démission, licenciement, révocation ou mise à la retraite du bénéficiaire pendant la période d'acquisition, et ce, pour quelque cause que ce soit, ce dernier perdra tout droit à l'attribution gratuite d'actions et ne pourra prétendre à aucune indemnité à ce titre.

En cas de démission du Bénéficiaire, la perte du droit à l'attribution gratuite interviendra le jour de la réception par la Société de la lettre de démission du Bénéficiaire ou au jour de sa remise en main propre à un représentant habilité de la société qui l'emploie, et ce nonobstant

l'existence éventuelle d'un préavis, qu'il soit effectué ou non.

En cas de licenciement du Bénéficiaire, la perte du droit à l'attribution gratuite interviendra le jour de la réception (ou de la première présentation) de la lettre de notification de licenciement et ce, nonobstant (i) l'existence éventuelle d'un préavis, qu'il soit effectué ou non, (ii) toute contestation éventuelle par le Bénéficiaire de son licenciement et/ou des motifs de celui-ci, ainsi que (iii) toute décision judiciaire qui remettrait en cause le bien fondé du licenciement.

Il est précisé que pendant la période d'acquisition, les bénéficiaires ne sont pas propriétaires des actions et n'ont aucun droit d'actionnaire. En particulier, ils ne bénéficient ni du droit aux dividendes, ni du droit aux informations communiquées aux actionnaires.

Lors de l'attribution définitive des actions, le Bénéficiaire devra être lié à la Société ou à une Société Liée, par un contrat de travail à durée indéterminée durant l'intégralité de la période d'acquisition définie ci-après.

Les bénéficiaires deviendront actionnaires de la Société à compter de la date de transfert de ces actions, au terme de la période d'acquisition.

- Période de conservation

A compter de l'attribution définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition, les bénéficiaires s'engagent à conserver ces actions, pendant une période de conservation d'une durée de deux (2) ans.

A cet effet, les actions attribuées gratuitement seront obligatoirement inscrites sous la forme nominative dans un compte comportant la mention de cette indisponibilité.

- Droits des bénéficiaires durant la période de conservation

Les bénéficiaires ont la qualité d'actionnaire dès l'attribution définitive des actions et pendant toute la période de conservation, nonobstant l'obligation de conservation des actions. Ils peuvent donc exercer pendant la période de conservation les droits attachés aux actions qui lui sont attribuées et notamment, le droit de communication, le droit de participer aux assemblées, le droit de vote, le droit aux dividendes et le droit préférentiel de souscription.

A l'issue de la période de conservation, les actions deviennent disponibles et peuvent notamment être librement cédées par les bénéficiaires.

Le Conseil d'administration a attribué à Monsieur Yves Le MASNE 400 actions gratuites dans les mêmes conditions de périodes d'acquisition et de conservation prévues par la distribution gratuite d'actions aux autres salariés du groupe.

13 - COORDONNEES ET REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

• Commissaires aux Comptes titulaires

- **Monsieur LE BRIS Jean-Pierre**
4 rue Mugnier – 78600 Maisons-Laffitte

Monsieur LE BRIS a été nommé pour la première fois par l'assemblée générale du 15 avril 2002 pour une période de 6 ans. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

- **Deloitte & Associés**
Représentée par Monsieur Henri LEJETTE
185 avenue Charles-de-Gaulle – 92524 Neuilly-Sur-Seine Cedex

Le cabinet Deloitte & Associés a été nommé pour la première fois par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2006, en remplacement de la société VADEMECUM démissionnaire. Son mandat lui a été donné, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2006, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

• Commissaires aux Comptes suppléants

- **La Compagnie Française de Contrôle et d'Expertise Comptable**
Suppléant de Monsieur Jean-Pierre LE BRIS
Adresse : 4 rue Mugnier – 78600 Maison-Laffitte
- **BEAS**
Suppléant de Deloitte & Associés
Adresse : 7-9 Villa Houssay – 92200 Neuilly-Sur-Seine

Les commissaires aux comptes suppléants ont été nommés en même temps que les commissaires aux comptes titulaires.

1- Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires versés en 2006 aux Commissaires aux Comptes s'élèvent à :

en milliers d'euros	Deloitte & Associés				Cabinet LE BRIS			
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
1. Audit								
1.1 Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	107 640		47%	%	323 166	263 766	65%	82%
- Filiales intégrées globalement	120 688		53%	%	173 260	57 396	35%	18%
1.2 Diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes								
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement								
Sous-total	228 328		100%	0%	496 426	321 162	100%	100%
2. Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
2.1 Juridique, fiscal, social								
2.5 Autres								
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total des honoraires	228 328	0			496 426	321 162		

Le cabinet DELOITTE est Commissaire aux comptes depuis l'exercice 2006. Il a remplacé le cabinet MENNESSIER, Commissaire aux comptes jusqu'en 2005 et qui avait perçu un montant d'honoraires de 331.412 € au titre de cet exercice.

Le montant des honoraires versés au Cabinet DELOITTE inclut une somme de 107 000 euros versée au titre des prestations de Commissariat aux Comptes de la filiale espagnole à DELOITTE SPAIN

Annexe 1 -

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Capital en fin d'exercice					
Capital social	45 685 898	45 559 843	44 826 930	44 826 930	44 826 930
Nombre des actions ordinaires existantes	18 274 359	18 223 937	17 930 772	17 930 772	17 930 772
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversions d'obligations	1 349 203	2 023 805	2 698 406	2 698 406	
Par exercice de droit de souscription	278 837	281 099	622 424	622 424	608 824
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires	235 667 707	188 791 127	186 384 506	145 413 392	128 451 698
Résultat d'exploitation	16 902 727	11 211 049	11 875 767	9 294 691	8 090 962
Résultat financier	-5 992 198	-27 974 872	-6 032 362	-2 442 649	-2 910 874
Résultat courant avant impôts	10 910 529	-16 763 823	5 843 406	6 852 041	5 180 087
Résultat exceptionnel	-3 580 679	26 217 583	5 916 267	2 231 200	357 656
Participation et intéressement (1)	52 306				
Impôt sur les bénéficiaires	2 491 397	7 851 055	1 805 677	2 893 472	1 256 302
Résultat net comptable	4 786 148	1 602 705	9 953 996	6 189 770	4 281 441
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultats par action					
Résultat net par action	0,26	0,09	0,56	0,35	0,24
Résultat net maximal dilué par action	0,24	0,08	0,47	0,29	0,23
Personnel					
Effectif moyen	4 196	3 298	2 801	2 329	2 091
Montant de la masse salariale	85 036 866	70 423 714	59 909 824	49 744 044	43 125 612
Montant des avantages sociaux	28 283 013	23 645 648	19 280 355	15 557 013	11 339 787

Annexe 2 –

Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne

L'article L 225-37 du code de commerce, alinéa 7, impose au Président du Conseil d'administration de présenter un rapport qui y est joint au rapport de gestion :

« Le Président du Conseil d'administration rend compte, dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L 225-100, L 225-102, L 225-102-1 et L 233-26, des conditions de préparations et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Sans préjudice des dispositions de l'article L 225-56, le rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général. Dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, ce rapport présente les principes et les règles arrêtés, selon le cas, par le Conseil d'administration ou le conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ».

I- CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1- Composition du Conseil d'administration

La société est administrée par un Conseil composé de quatre Administrateurs, dont la durée des fonctions est de 6 ans.

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action inscrite au nominatif.

Le Conseil d'Administration d'ORPEA représente collectivement l'ensemble des actionnaires. Il agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration élit son Président, qui doit être une personne physique, et qui prend le titre de Président du Conseil d'administration. Le Président du Conseil d'administration est rééligible.

Le Conseil d'administration désigne le Directeur Général.

Le Conseil d'administration d'ORPEA a décidé que la direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, cette décision étant prise pour une durée de deux ans conformément aux dispositions statutaires.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut également élire un ou plusieurs directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

2- Conditions de préparations et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par tous moyens par le Président du Conseil d'administration huit jours au moins avant sa tenue ; il peut cependant être convoqué même verbalement et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Les documents sont soit envoyés avant la tenue de la réunion, soit, s'ils ne peuvent être envoyés avant la réunion, mis à la disposition des administrateurs.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a apporté des limitations aux pouvoirs du Directeur général délégué qui dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général : le Directeur général doit recueillir l'autorisation préalable du Président du conseil d'administration ou du Président Directeur Général notamment pour tous achats ou ventes d'actifs d'une valeur supérieure à 15.000.000 Euros.

3- Activité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration débat des orientations stratégiques de l'entreprise. Il est informé à chacune de ses réunions, de l'évolution des résultats de l'entreprise en termes de comptes de résultat, de bilan et de trésorerie.

Le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois durant l'année 2006. Il s'est prononcé sur toutes les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses travaux en application des lois et règlements en vigueur en France. Le Conseil, dans ses principaux domaines d'intervention, a statué sur les points suivants :

- Stratégie du groupe et les comptes -

Le Conseil d'administration a débattu les orientations stratégiques du groupe, notamment à l'international. Il a approuvé l'implantation du groupe ORPEA en Espagne par l'acquisition du groupe CARE.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés du groupe et les comptes sociaux de la société ORPEA pour l'exercice 2005, arrêté les comptes consolidés du premier semestre 2006.

- Gouvernance d'entreprises -

Le Conseil d'administration a renouvelé les mandats de Monsieur Jean-Claude MARIAN en qualité de Président Directeur Général et de Monsieur Yves LE MASNE en qualité de Directeur Général délégué.

Le conseil d'administration a procédé à la nomination de Monsieur LE MASNE en qualité de Directeur Général Délégué, ce dernier disposant à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général mais, devant recueillir l'autorisation préalable du Président du conseil d'administration ou du Président Directeur Général pour les décisions suivantes :

- aux achats ou ventes d'actifs d'une valeur supérieure à 15.000.000 Euros
- aux investissements ou désinvestissements excédant un montant de 15.000.000 Euros
- à tout engagements ou désengagements supérieurs à 15.000.000 Euros
- toute prise de participation dans une autre société, même inférieure à 10 % du capital qui entraînerait des achats, ventes, investissements, désinvestissements, engagements ou désengagements supérieurs à 15.000.000 euros.

Le Conseil d'administration a adopté le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne.

Le Conseil d'administration a arrêté le plan conditionnel d'attribution d'actions gratuites au titre de l'année 2006.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 7 décembre 2006 le conseil d'administration a donné son accord sur une nouvelle répartition purement interne des prérogatives du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Aux termes de cette répartition, Monsieur Jean Claude MARIAN, tout en conservant ses fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général de la société ORPEA, se consacrera plus particulièrement, pour ce qui concerne les attributions de direction générale, c'est-à-dire opérationnelles, aux implantations et activités du Groupe à l'étranger, et se consacrera au développement du Groupe hors de France. Monsieur Yves LE MASNE, Directeur Général Délégué sera en conséquence plus particulièrement en charge des activités du Groupe en France.

- Les conventions réglementées –

Le Conseil d'administration, dans sa séance en date du 29 juin 2006, a autorisé la souscription au profit de Monsieur Yves Le MASNE, d'une assurance chômage, dont les primes seront prises en charge par la société ORPEA.

- Autorisations d'octroi de garanties et sûretés.

Le Conseil d'administration a, pour les besoins de financement notamment du développement du groupe (dont l'acquisition du groupe CARE), autorisé les négociations de prêts et en conséquence la signature des documents de financement et d'octrois de garanties et sûretés.

Il a également autorisé le cautionnement de la société au profit de tiers tels que notamment les sociétés de crédit bail.

Il a également autorisé des garanties en faveur de ses filiales.

II- CONTROLE INTERNE

Afin de faire face aux risques de l'activité du groupe ORPEA, il a été mis en place une organisation et des procédures dont l'objectif est d'identifier, de quantifier, de prévenir et de contrôler autant que possible ces risques et d'en limiter les éventuels effets négatifs pouvant impacter cette activité et le développement du groupe.

Ce processus est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- maîtrise des activités sous les aspects qualité, efficacité et efficience
- fiabilité des informations financières
- conformité aux lois et aux règlements en vigueur

A l'instar de tout système de contrôle, il ne peut que fournir une assurance raisonnable et non pas une garantie absolue. Ses limites sont celles de tout processus mis en œuvre par des êtres humains.

Ce système de contrôle est complété par la politique d'assurance qui optimise les conditions de couverture de risques.

1- Contrôle interne relatif à l'activité du groupe

Le contrôle interne du groupe ORPEA repose avant tout sur une organisation centralisée avec un redéploiement des acteurs du contrôle interne à différents niveaux et selon les natures de risques.

Les acteurs du contrôle interne

La direction générale du groupe est composée de trois membres : le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué qui assume également les fonctions de Directeur Financier, et le Directeur Exploitation Groupe.

La direction générale assure collégialement la direction opérationnelle du groupe.

Les services centraux du siège sont chargés de veiller à l'application des décisions prises par la Direction générale et centralisent l'information issue des sites opérationnels. En traitant

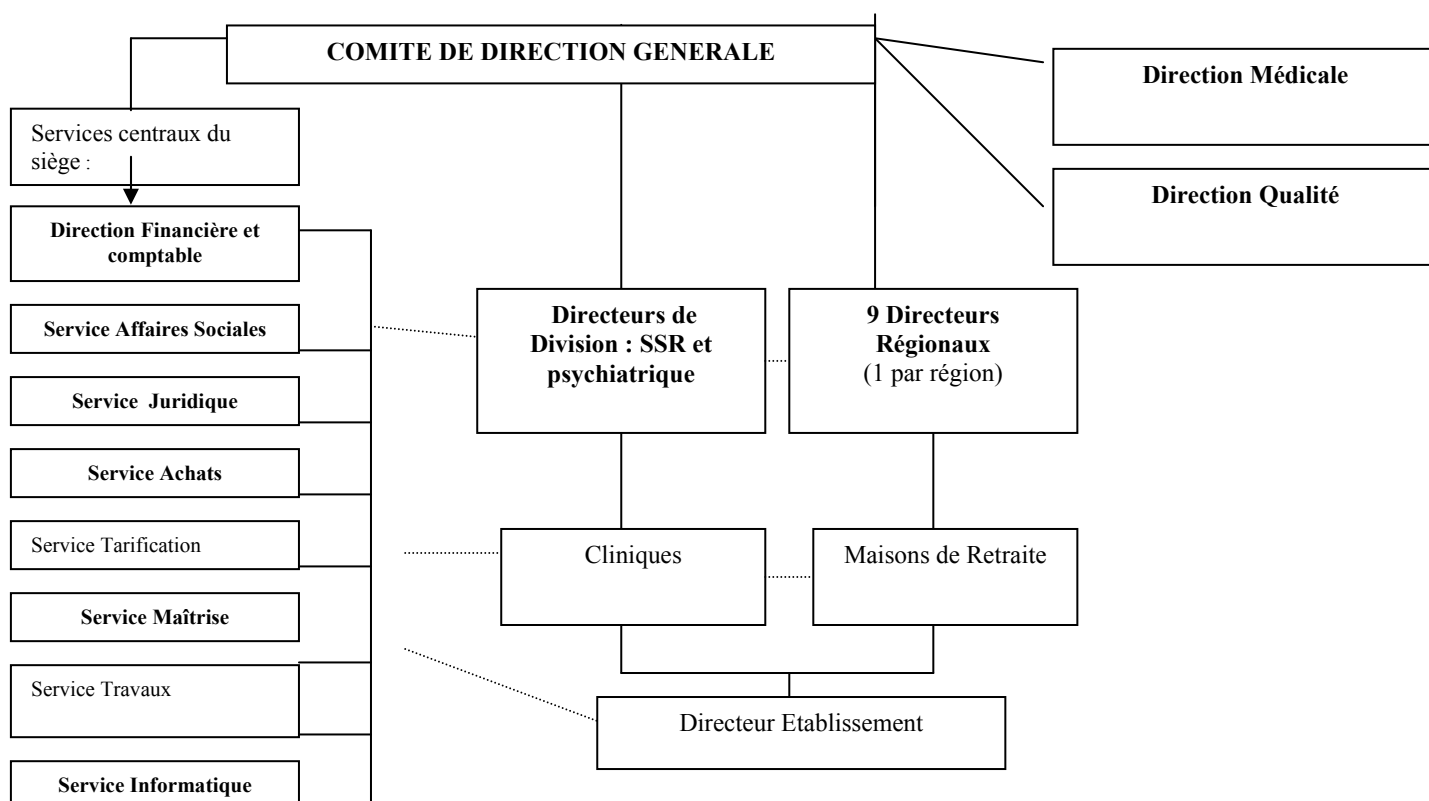
l'information, et dans leur rôle de conseil, ils veillent à ce que les informations qui leur sont communiquées soient fiables et pertinentes.

Les avantages du système centralisé sont :

- l'homogénéité des procédures, permettant la sécurité des résidents et des installations, et la fiabilité des équipements,
- les économies d'échelle dans la gestion
- la réactivité.

Les services centraux sont secondés par des directions d'exploitations dans les régions, qui sont de véritables relais du siège : 9 directeurs régionaux pour la dépendance permanente et deux divisions nationales pour les cliniques.

Ce type de configuration permet ainsi un contrôle intermédiaire beaucoup plus efficace des établissements.



Par ailleurs, il a été institué des comités d'exploitations (dits « COMEX ») :

- le Comité d'Exploitation ORPEA (pour la dépendance permanente) réunit les Directeurs Régionaux et le Directeur Exploitation Groupe. Sa fréquence est mensuelle.
- le Comité d'Exploitation CLINEA (pour la dépendance temporaire) réunit les Directeurs de Division et le Directeur Exploitation Groupe. Sa fréquence est mensuelle.

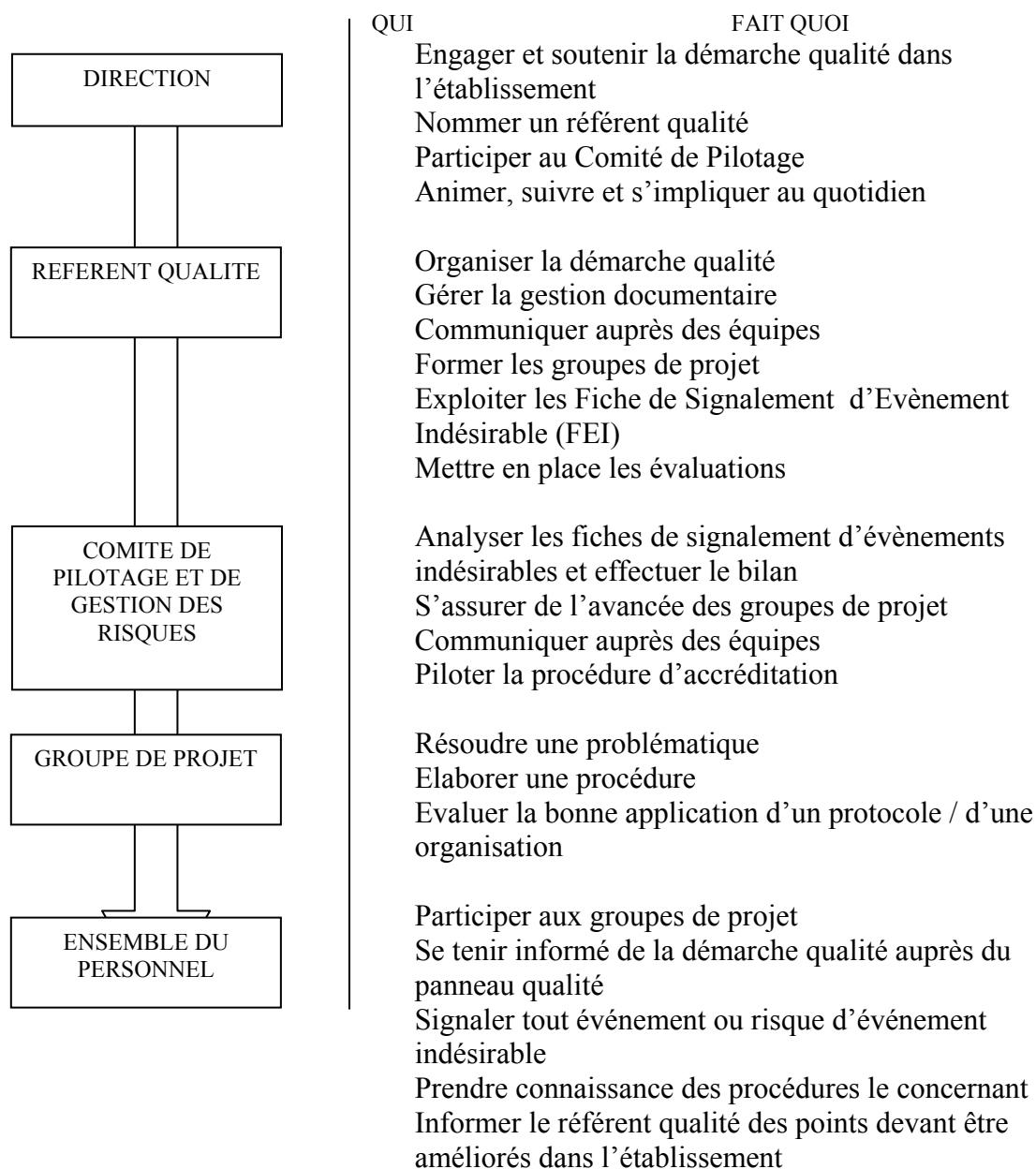
Les responsables des services centraux, ainsi que le Responsable Qualité et le Directeur Médical, assistent à ces comités en fonction de l'ordre du jour.

Ces comités passent en revue toutes les questions relatives à la vie du groupe, et font le point notamment les plans d'actions en cours, les plans d'actions à mettre en œuvre, sur les budgets, sur la qualité, la formation. Ils passent également en revue les performances commerciales du groupe.

Le département qualité, aidé de la direction médicale, est par ailleurs chargé non seulement de la mise en place de la démarche qualité, mais il veille, par des audits, à l'application de celle-ci.

La démarche qualité, véritable objectif du groupe, fait l'objet de développement dans le chapitre relatif aux fondamentaux du groupe.

La démarche qualité implique tous les acteurs du groupe :



- Les procédures groupe –

Le groupe s'est doté d'un véritable manuel de procédures, tant comptables, administratives que médicales. Ce manuel est remis à chaque directeur d'établissement lors de son recrutement.

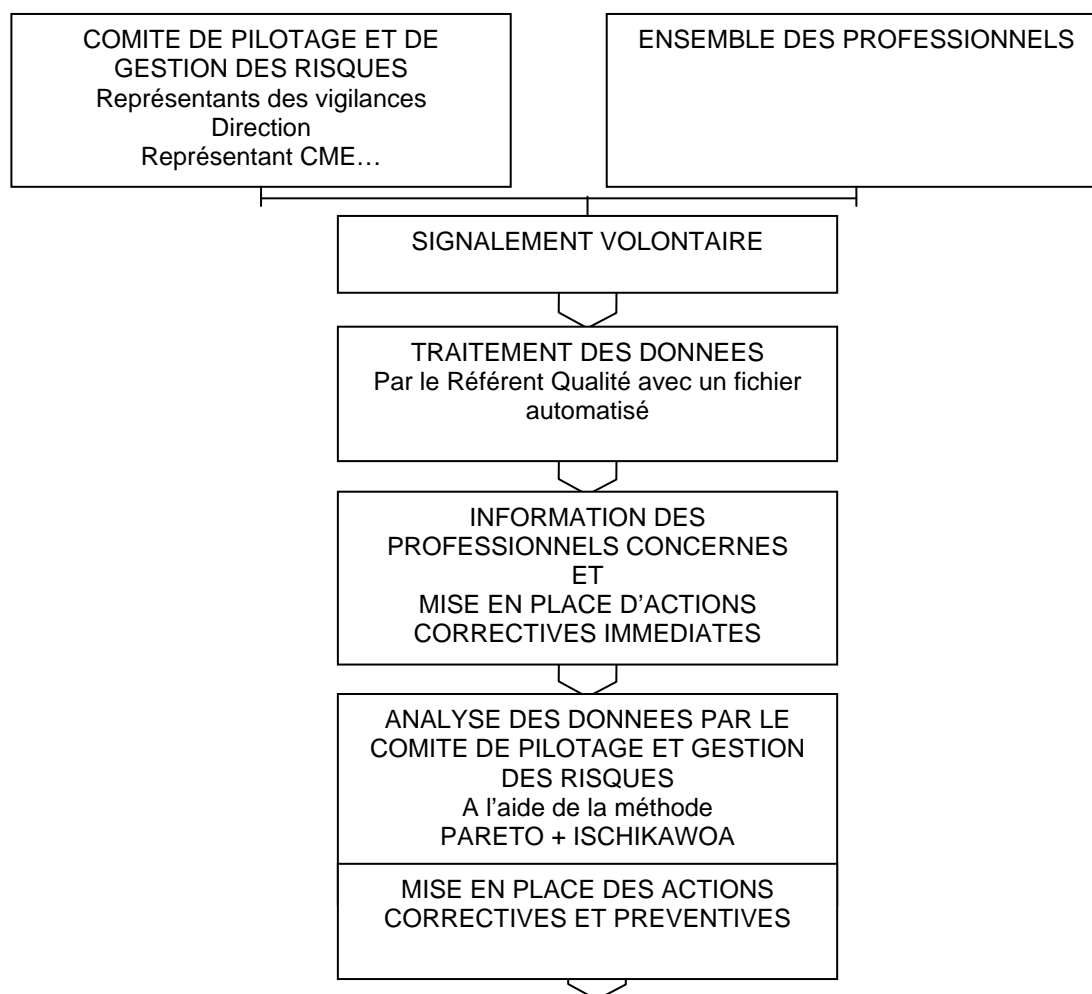
Certaines procédures instituent un véritable circuit de validation et avis afin que les décisions soient prises au niveau adéquat, avec l'information nécessaire et pertinente, et que leur mise en œuvre soit contrôlée.

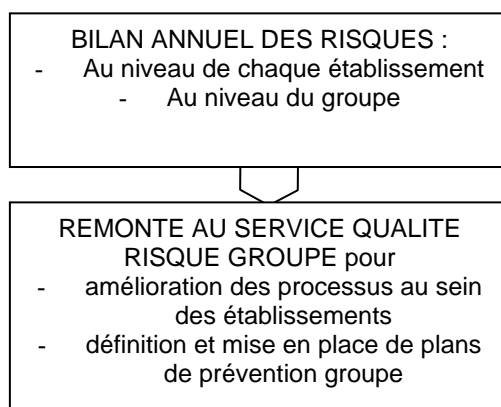
Une procédure de gestion de risque a été mise en place ci-après développée.

- la gestion des risques –

La gestion des risques dans le groupe est conduite selon 2 approches :

- approche rétrospective : analyse des fiches de signalement d'évènements indésirables (FEI)
- approche prédictive : analyse méthodique des processus afin de prévoir les risques.





Il est recensé pour chaque activité les risques encourus dans l'établissement afin de mettre en œuvre les actions préventives.

Pour chaque risque, le Département en identifie la cause, c'est à dire l'origine du risque puis détermine les effets attendus. A chaque effet, il est déterminé :

- une ou plusieurs actions préventives : action entreprise pour éliminer les causes ou les effets d'un événement indésirable potentiel pour empêcher qu'il ne se produise ;
- et une ou plusieurs actions correctives : action entreprise pour éliminer les causes ou les effets d'un événement indésirable existant pour empêcher qu'il ne se renouvelle.

Un registre des risques a été ainsi établi par l'ensemble des cliniques du groupe. Pour que ce registre soit un outil pratique, chaque établissement doit mettre en œuvre les actions préventives préconisées dans le registre par ordre de priorité.

Ce registre est réactualisé en fonction du bilan des fiches de signalement réalisé au niveau du service qualité et risque du groupe et sur demande des établissements

- Systèmes de communication et de reporting -

Des tableaux de reporting journalier, hebdomadaire, et mensuel ont été mis en place afin de remonter notamment les indicateurs de l'activité, ainsi que les indicateurs qualités mensuels effectués par les établissements et transmis au Directeur Régional ou de Division ainsi qu'au Département Qualité permettent de suivre l'atteinte des objectifs qualitatifs par chaque établissement sur des thèmes.

Les établissements pour lesquels les objectifs définis de résultat ou/et de qualité n'ont pu être atteints sont tenus de mettre en place des actions correctives immédiates ; la performance est ainsi mesurée très régulièrement.

2- Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

L'information financière et comptable est centralisée et traitée au niveau de la direction administrative et financière groupe située au siège.

Cela va du traitement comptable de la facture jusqu'à son paiement. Les établissements ne disposent pas de signature sur les comptes bancaires.

- Contrôle des flux de trésorerie -

Ainsi les flux de trésorerie sont étroitement encadrés. En effet, pour renforcer la sécurité financière, **l'émission de titres de paiement est strictement limitée** : Les règlements (chèques, virements, lettres d'ordre, etc...) ne peuvent être réalisées que par 6 personnes pour l'ensemble du groupe. Les signatures bancaires sont limitées au Président Directeur Général (sans limitation de montant), au Directeur Général délégué dans les limites ci-avant rappelées, et au Directeur Exploitation Groupe, Directeur Financier adjoint, et aux Responsables comptable et paye, qui peuvent signer seuls jusqu'à 150 000 €, et conjointement deux par deux pour des montants supérieurs.

Par ailleurs Les flux de trésorerie du groupe font l'objet d'un contrôle quotidien. Une centralisation est effectuée automatiquement toutes les nuits, par remontée des informations bancaires de la journée passée qui sont intégrées dans un logiciel de trésorerie. Tout flux inhabituel est souvent décelé immédiatement, et si nécessaire, une requête est diligentée auprès de la banque concernée dans les 24h.

- Contrôle de l'activité proprement dite -

Le taux d'occupation, le chiffre d'affaires, et les charges d'exploitation de tous les établissements sont suivis en temps réel grâce à un intranet, et la consolidation de l'ensemble des données est réalisée 2 fois par jour.

Un document de contrôle budgétaire est établi mensuellement et permet de suivre l'évolution du chiffre d'affaire et des charges d'exploitation. Il est transmis aux Directeurs de Divisions et aux Directeurs Régionaux lors de Comités Opérationnels de Régions. Des plans d'actions sont élaborés dans ces comités de périodicité mensuelle, avec l'aide si nécessaire des responsables techniques du siège (médical, affaires social, restauration et travaux). Des réunions mensuelles sont organisées dans chaque région afin de mettre en place ces plans d'action avec les directeurs d'établissement, et remédier ainsi à d'éventuels écarts.

Le contrôle budgétaire analyse mensuellement l'information financière relative à l'exploitation. Ces données sont transmises au Directeur d'Exploitation du groupe. Les plans d'actions sont élaborés en comités d'exploitation, qui réunissent les directeurs régionaux (ORPEA) et directeurs de division (CLINEA), ainsi que les responsables techniques du siège (médical, affaires social, restauration et travaux)

La société dispose d'un service d'audit interne qui contribue à donner à la direction générale l'assurance que les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées, et permettent d'atteindre les objectifs de rentabilité, de performance et de protection du patrimoine.